



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ



© Denis Bouliane / FFKDA

RÈGLEMENT COMPÉTITIONS SAISON 2017 / 2018

KARATÉ

COMBINÉ KATA COMBAT - KARATÉ JUTSU - BODY KARATÉ -
KARATÉ UNSS - KARATÉ ADAPTÉ - PARA KARATÉ



SOMMAIRE

CARTE DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES ET DES LIGUES REGIONALES	10
ETAPES QUALIFICATIVES DES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFKDA ET SCHEMAS DESCRIPTIFS DES INSCRIPTIONS EN LIGNE	11 à 27
CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS	28 à 30

REGLEMENT DES COMPETITIONS

I - LES DIFFERENTS ACTEURS : ROLES ET RESPONSABILITES

1 - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE	32
2 - LE BUREAU EXECUTIF	32
3 - LES COMPETITEURS	32 à 33
4 - LES CLUBS	33
5 - LES COMITES DEPARTEMENTAUX	33 à 34
6 - LES ZONES INTERDEPARTEMENTALES	34
7 - LES LIGUES REGIONALES	34
8 - LES INSCRIPTIONS EN LIGNE	34 à 36
9 - ADMINISTRATION DES COMPETITIONS	36 à 37
10 - L'ARBITRAGE	37
11 - LE MEDICAL	37
12 - LA COMMUNICATION	37

II - LES REGLES GENERALES

1 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE	38 à 39
2 - LES COUPES DE FRANCE ET LES OPENS NATIONAUX	39
3 - LES ENTENTES SPORTIVES	39
4 - LES COMPETITEURS ETRANGERS	39 à 41
5 - LES SURCLASSEMENTS	41

III - LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS

1 - LES INSCRIPTIONS	42
2 - LES QUALIFICATIONS	42
3 - LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION	43 à 44
4 - LE CONTROLE DES PASSEPORTS ET DE LA PESEE	44 à 45
5 - LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES	46
6 - COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS	46
7 - LES CADRES TECHNIQUES	46
8 - LES PROFESSEURS	46

IV - LE COACHING

47 à 53

LISTE DES COMPETITIONS

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	54 à 55
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	105
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	

Jeunes

- COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	89
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	117
KATA - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DES JEUNES COMBAT Poussins / Pupilles / Benjamins	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA Poussins / Pupilles / Benjamins	129 à 133

Départements d'Ile de France

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	54 à 55
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	105
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE	65 à 66
COMBAT - Juniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE	69 à 70
COMBAT - Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE	110 à 111
KATA - Cadets-Juniors / Seniors	
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE	138 à 139
KATA/COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE EQUIPE	140 à 141
KATA/COMBAT Seniors	

Jeunes

- COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	90
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	93
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	118
KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	122
KATA - Pupilles / Benjamins	

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

- COUPE DEPARTEMENTALE EQUIPE KATA - (Equipe Poussins / Pupilles) (Equipe Benjamins / Minimes)	134 à 135
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	136 à 137
- OPEN DES JEUNES COMBAT Poussins / Pupilles / Benjamins	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA Poussins / Pupilles / Benjamins	129 à 133

NIVEAU INTERDEPARTEMENTAL

Zones interdépartementales concernées :

(Flandre-Artois, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Côte-d'Azur, Provence, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes)

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	56 à 57
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	106
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE COMBAT - Juniors	65 à 66
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE COMBAT - Seniors	69 à 70
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE KATA - Cadets-Juniors / Seniors	110 à 111
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	138 à 139
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE EQUIPE KATA/COMBAT Seniors	140 à 141

Jeunes

- COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE COMBAT - Pupilles / Benjamins	91
- COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE COMBAT - Pupilles / Benjamins	94
- COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE KATA - Pupilles / Benjamins	119
- COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE KATA - Pupilles / Benjamins	123
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE KATA - (Equipe Poussins-Pupilles) (Equipe Benjamins-Minimes)	134 à 135

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	136 à 137
- OPEN DES JEUNES COMBAT - Pupilles / Benjamins / Minimes	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA - Pupilles / Benjamins / Minimes	129 à 133

NIVEAU REGIONAL

Ligues régionales

(Hauts de France, Grand Est, Bourgogne/Franche-Comté, Auvergne/Rhône-Alpes, Provence/Alpes/Côte-d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine)

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	58 à 59
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	107 à 108
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA/COMBAT - Vétérans	63
-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Pupilles / Benjamins	96 à 97
-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Pupilles / Benjamins	125 à 126

Ligue régionale d'Ile de France

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	58 à 59
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	107 à 108
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA/COMBAT - Vétérans	63

Jeunes

-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Pupilles / Benjamins	96 à 97
-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Pupilles / Benjamins	125 à 126
- OPEN DES JEUNES COMBAT - Pupilles / Benjamins / Minimes	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA - Pupilles / Benjamins / Minimes	129 à 133

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

Ligues régionales

(Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)
(Corse & Territoires d'outre-mer)

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	58 à 59
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	107 à 108
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA/COMBAT - Vétérans	63
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE COMBAT - Juniors	65 à 66
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE COMBAT - Seniors	69 à 70
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE KATA Cadets-Juniors / Seniors	110 à 111
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	138 à 139
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE EQUIPE KATA/COMBAT Seniors	140 à 141

Jeunes

- COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE COMBAT - Pupilles / Benjamins	92
- COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE COMBAT - Pupilles / Benjamins	95
- COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE KATA - Pupilles / Benjamins	120 à 121
- COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE KATA - Pupilles / Benjamins	124
-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Pupilles / Benjamins	96 à 97
-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Pupilles / Benjamins	125 à 126
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE KATA - (Equipe Poussins-Pupilles) (Equipe Benjamins-Minimes)	134 à 135
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	136 à 137
- OPEN DES JEUNES COMBAT - Pupilles / Benjamins / Minimes	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA - Pupilles / Benjamins / Minimes	129 à 133

NIVEAU DES ZONES NORD & SUD

- COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES	80 à 82
COMBAT Minimes / Cadets / Juniors	
- COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES <u>KARATE JUTSU</u>	151
Benjamins / Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	

NIVEAU NATIONAL

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL	60 à 61
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL	109
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL Espoirs - COMBAT	62
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL Vétérans - COMBAT-KATA	64
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Juniors - COMBAT	67 à 68
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Espoirs - COMBAT	73
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Seniors - COMBAT	71 à 72
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Cadets-Juniors / Seniors - KATA	112 à 113
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - COMBAT	74 à 75
Minimes / Cadets / Juniors / Espoirs / Seniors	
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - KATA	114
Minimes / Cadets / Juniors / Espoirs / Seniors	
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Juniors - COMBAT	76 à 77
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Seniors - COMBAT	78 à 79
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Cadets-Juniors / Seniors - KATA	115 à 116
- OPEN ADIDAS INDIVIDUEL - COMBAT	83 à 84
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- OPEN DE FRANCE INDIVIDUEL - COMBAT	85
Cadets / Juniors	
- COUPE DE FRANCE COMBINEE INDIVIDUELLE - KATA/COMBAT	142 à 143
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES	86 à 88
EQUIPE KATA/COMBAT	
- COUPE DE FRANCE COMBINEE EQUIPE Seniors - KATA/COMBAT	144
- CHAMPIONNAT DE FRANCE <u>UNSS</u>	145 à 150

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL KARATE JUTSU 152
Benjamins / Minimes / Cadets / Juniors / Seniors

- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE & EQUIPE CORPO 153 à 155
INTERGENERATIONNELLE KATA/COMBAT

- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE & EQUIPE BODY KARATE 156 à 157

Jeunes

- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - COMBAT 98 à 99
Pupilles / Benjamins

- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - KATA 127 à 128
Pupilles / Benjamins

REGLEMENT DES COMPETITIONS PARA - KARATE

COUPE DE FRANCE PARA-KARATE KATA/COMBAT 158 à 165

FORMULAIRES TYPES

ENTENTES SPORTIVES 166

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION EN HORS QUOTA 167

AUTORISATION PARENTALE 168

MARQUAGE

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KIMONO 169

ANNEXES

LISTE DES KATAS 171 à 174

EXEMPLES DE TABLEAUX POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES 175 à 183

EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS NON OFFICIELLES 184 à 196

AUTRES EXEMPLES DE TABLEAUX ET DE POULES 197 à 202

Le règlement qui vous est proposé récapitule les modalités d'organisation des compétitions de karaté et le rôle de chacun des responsables de leur mise en œuvre.

Les compétitions sont organisées de manière à ce que les participants y trouvent à la fois un vrai plaisir et un grand intérêt sportif.

Mais eux-mêmes doivent aussi en être des acteurs exemplaires en faisant preuve d'esprit sportif, c'est-à-dire :

1. D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements, ne jamais chercher à commettre délibérément une faute ;
2. Respecter l'officiel. La présence d'officiels et d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. Les officiels et les arbitres ont un rôle difficile et ingrat à jouer. Ils méritent le respect de tous ;
3. Accepter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leurs intégrités ;
4. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
5. Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire ;
6. Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire ;
7. Vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité, compter sur son seul talent et ses habilités pour tenter d'obtenir la victoire ;
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie ;
9. Garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, refuser que la violence verbale ou physique prenne le dessus.

CARTE DES LIGUES REGIONALES ET DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES

Ligues régionales :

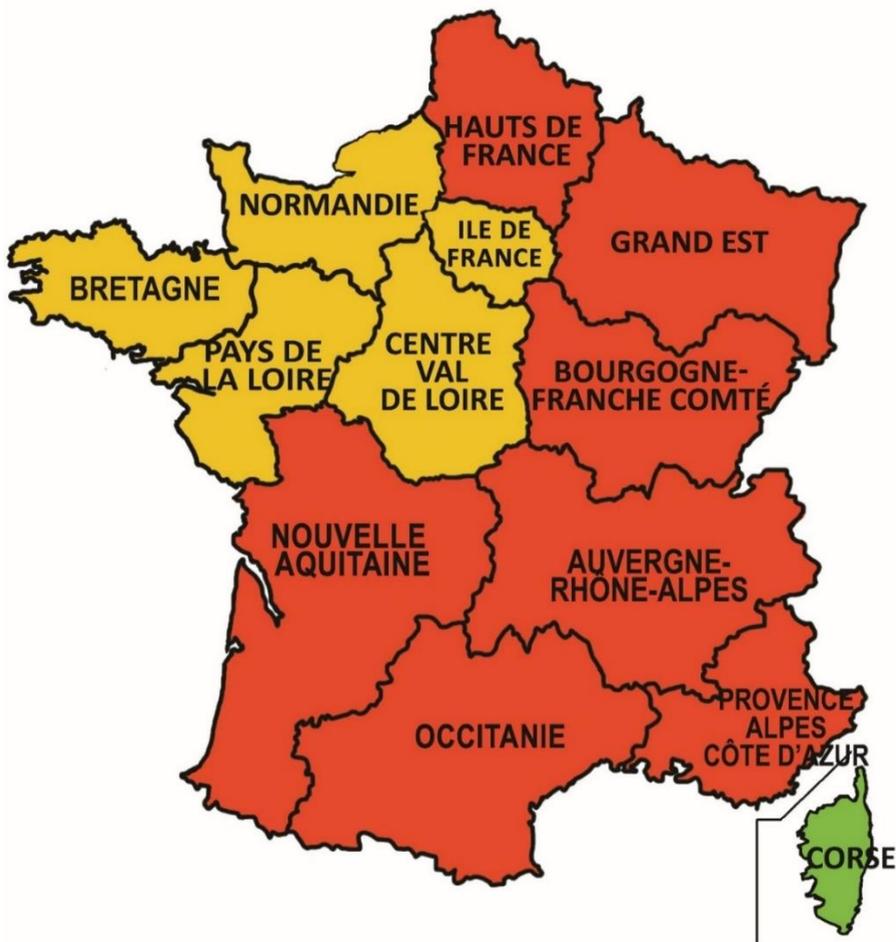
Ile de France, Haut de France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Corse, Territoires d'outre-mer

Zones interdépartementales :

Flandre-Artois, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Provence, Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin



ETAPES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVUELS DES
MINIMES A SENIORS



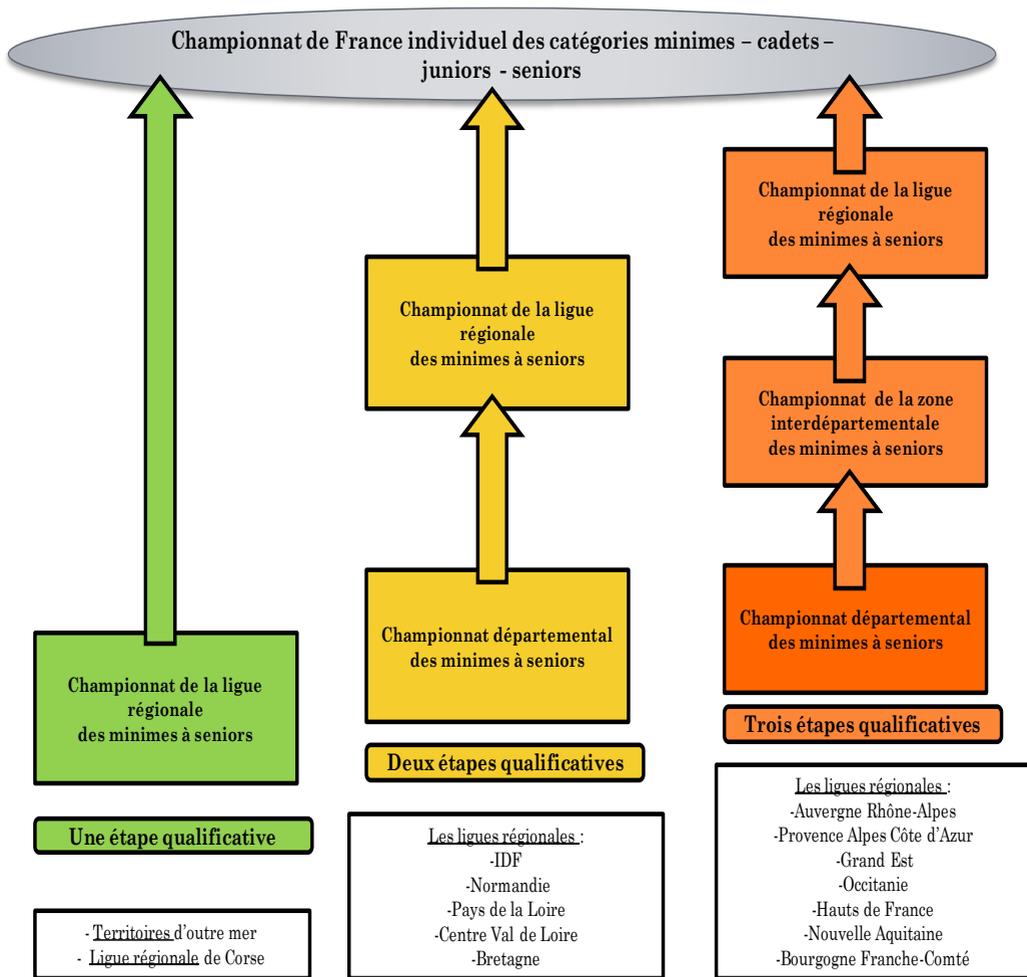
Une étape qualificative

Deux étapes qualificatives

Trois étapes qualificatives

Organismes fédéraux
Territoires d'outre mer
(prérogatives ligues)

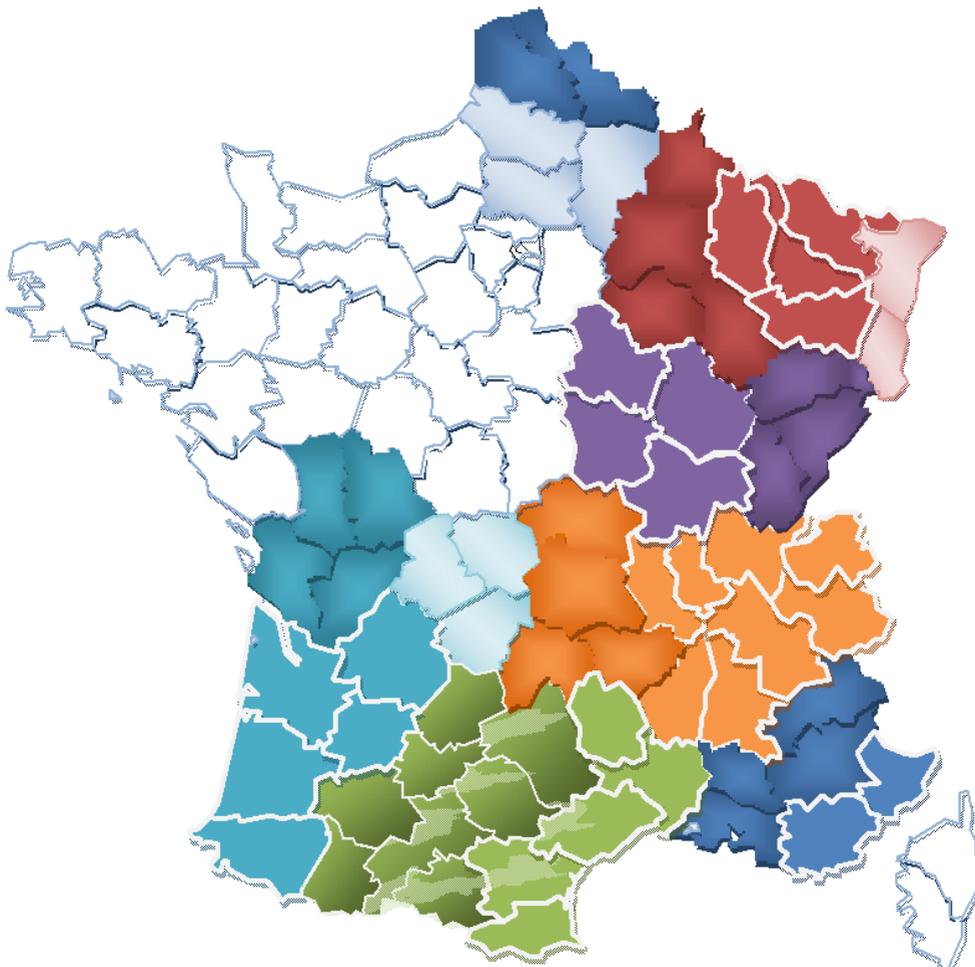
SCHEMA DES ETAPES QUALIFICATIVES DES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFKDA



**ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS
AUX ZONES INTERDEPARTEMENTALES**

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

**Les athlètes participant aux championnats départementaux sont
automatiquement qualifiés aux championnats des zones interdépartementales**



ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS SITUES DANS LES REGIONS

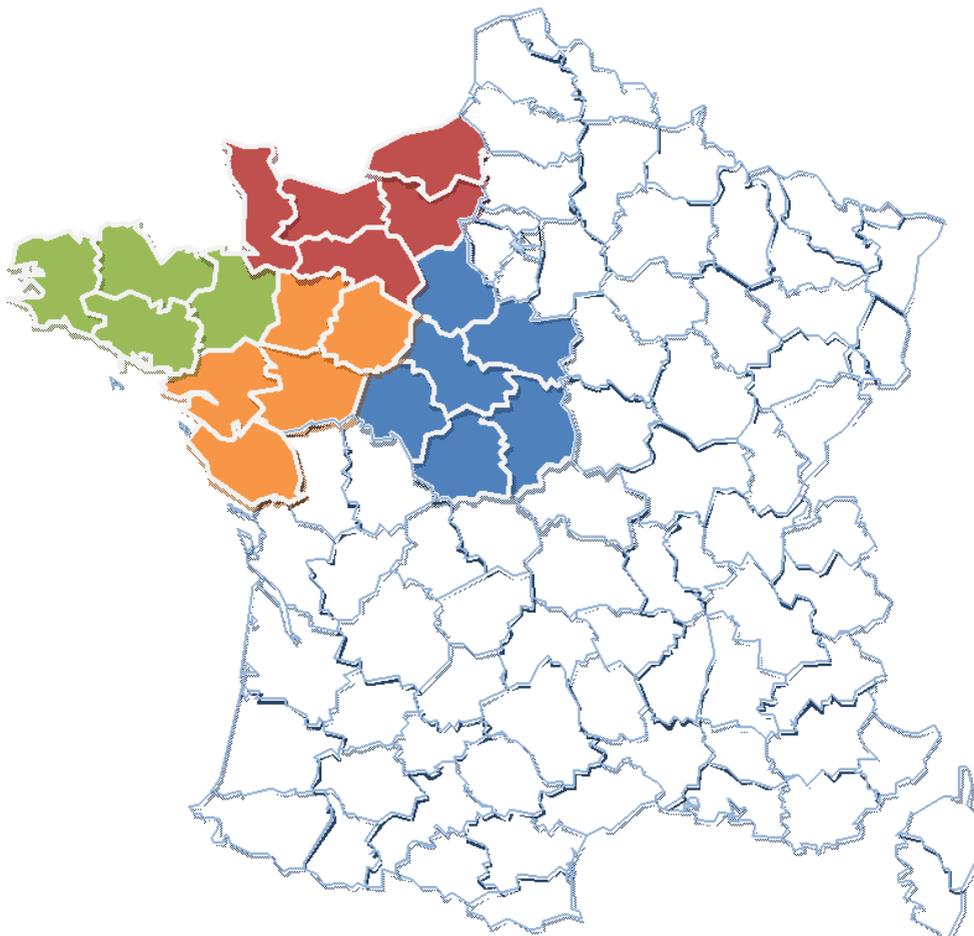
(Normandie - Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire)

AUX LIGUES REGIONALES DE

(Normandie - Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire)

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

Les athlètes participant aux championnats départementaux sont automatiquement qualifiés aux championnats des ligues régionales

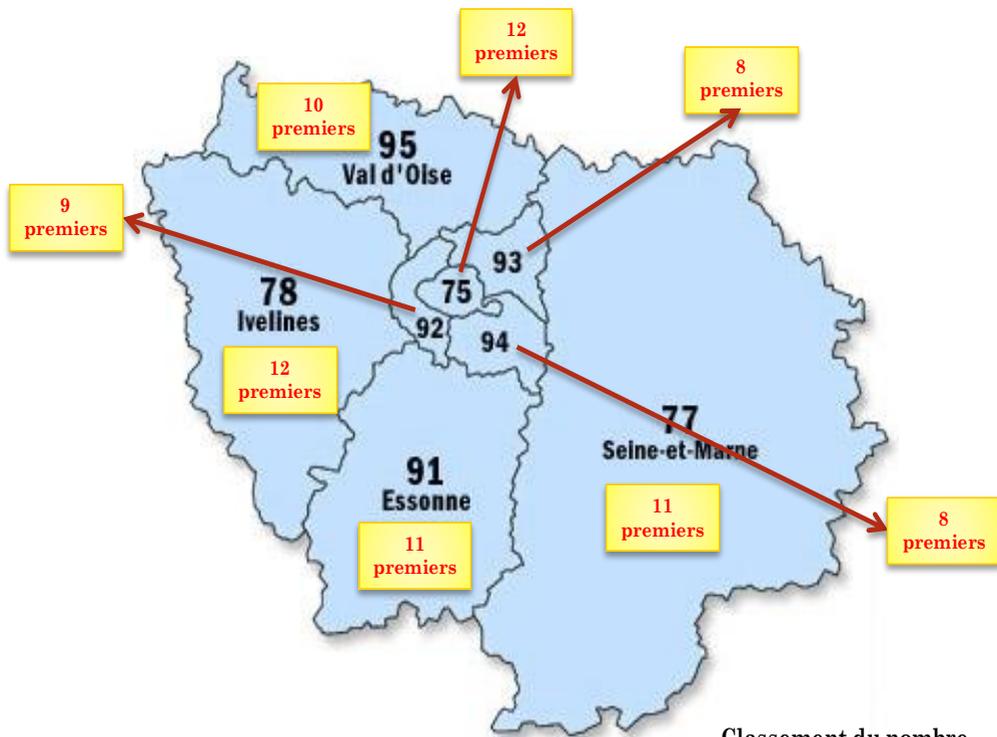


ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE

A LA LIGUE REGIONALE D'ILE DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Île de France



Récapitulatif des athlètes qualifiés par département

Paris : 9 448 - 12 premiers
 Yvelines : 9 222 - 12 premiers
 Seine et Marne : 8 657 - 11 premiers
 Essonne : 8 070 - 11 premiers
 Val d'Oise : 7 735 - 10 premiers
 Hauts de Seine : 6 753 - 9 premiers
 Val de Marne : 5 900 - 8 premiers
 Seine Saint Denis : 5 239 - 8 premiers

Classement du nombre d'athlètes qualifiés par catégorie d'âge et de poids (par tranche de licenciés)

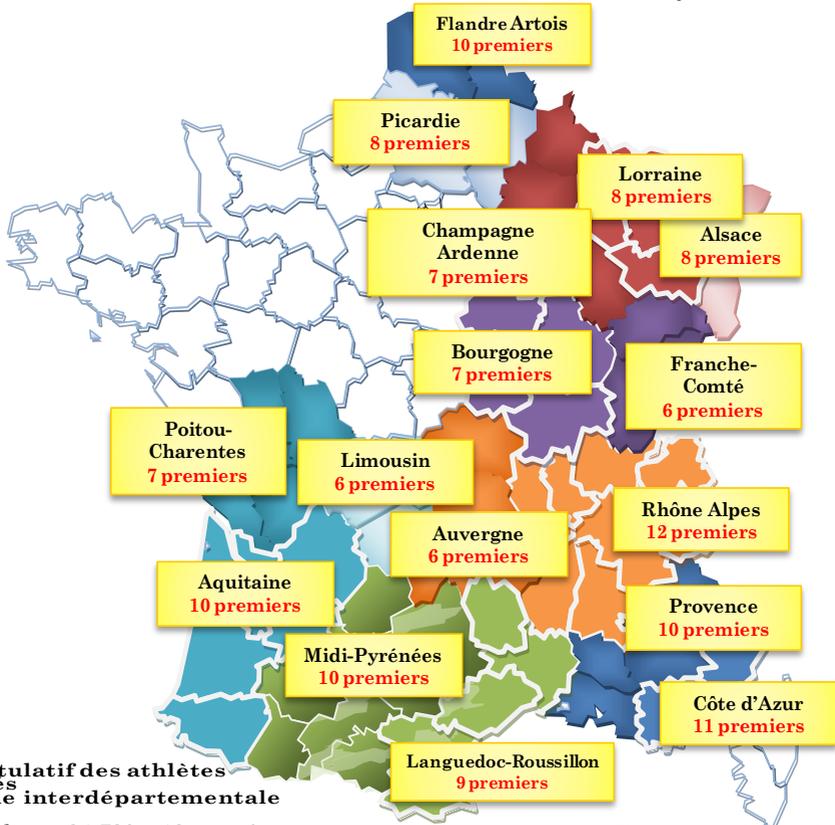
- de 9 001 à à plus : 12 qualifiés
- de 8 001 à 9 000 : 11 qualifiés
- de 7 001 à 8 000 : 10 qualifiés
- de 6 001 à 7 000 : 9 qualifiés
- de 5 000 à 6 000 : 8 qualifiés

Statistiques licences au 11 juin 2017

**ETAPE QUALIFICATIVE DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES
AUX LIGUES REGIONALES**

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales



Récapitulatif des athlètes qualifiés par zone interdépartementale

- Rhône-Alpes : 24 730 - 12 premiers
- Côte d'Azur : 14 704 - 11 premiers
- Flandre-Artois : 12 952 - 10 premiers
- Provence : 11 890 - 10 premiers
- Midi-Pyrénées : 11 007 - 10 premiers
- Aquitaine : 10 433 - 10 premiers
- Languedoc-Roussillon : 8 854 - 9 premiers
- Alsace : 7 836 - 8 premiers
- Lorraine : 7 714 - 8 premiers
- Picardie : 6 019 - 8 premiers
- Bourgogne : 5 425 - 7 premiers
- Poitou-Charentes : 4 918 - 7 premiers
- Champagne-Ardenne : 4 430 - 7 premiers
- Auvergne : 3 734 - 6 premiers
- Franche-Comté : 3 481 - 6 premiers
- Limousin : 2 147 - 6 premiers

Statistiques licences au 11 juin 2017

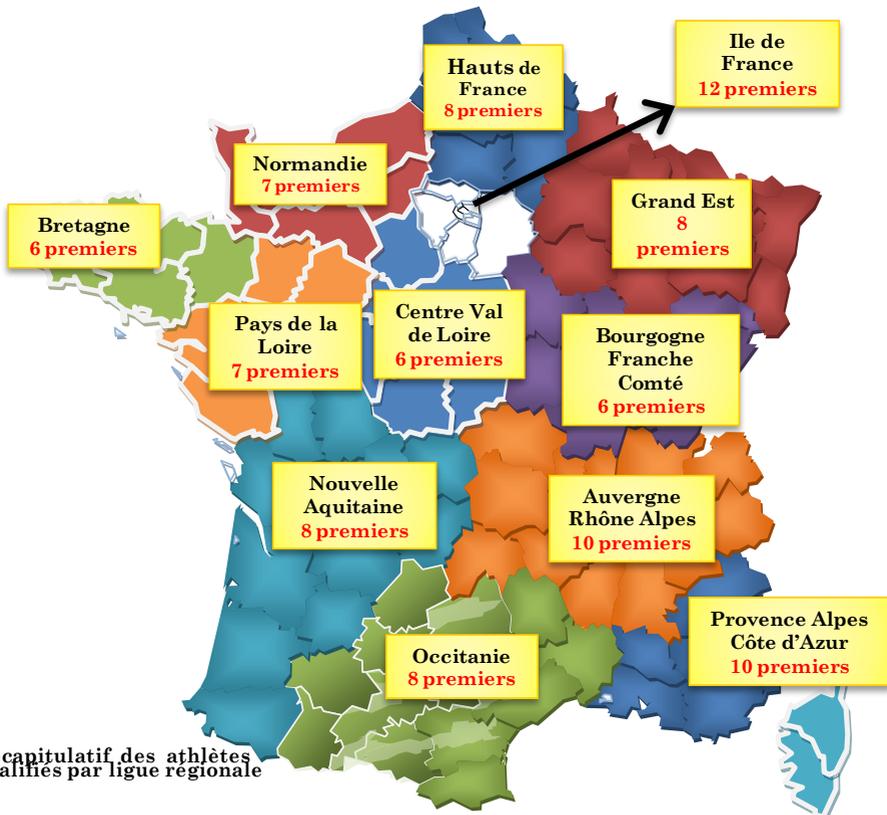
Classement du nombre d'athlètes qualifiés par catégorie d'âge et de poids aux championnats des ligues régionales (par tranche de licenciés)

- de 18 001 à plus : 12 qualifiés
- de 14 001 à 18 000 : 11 qualifiés
- de 10 001 à 14 000 : 10 qualifiés
- de 8 001 à 10 000 : 9 qualifiés
- de 6 001 à 8 000 : 8 qualifiés
- de 4 001 à 6 000 : 7 qualifiés
- de 2 000 à 4 000 : 6 qualifiés

**ETAPE QUALIFICATIVE DES LIGUES REGIONALES
AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

**Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel
au nombre de licenciés des ligues régionales**



**Récapitulatif des athlètes
qualifiés par ligue régionale**

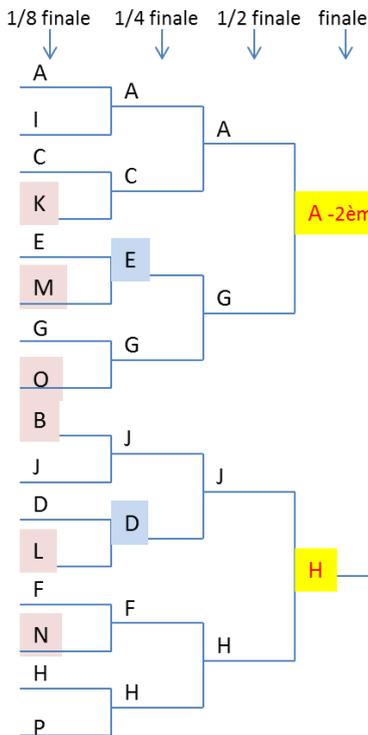
IDF : 61 767 licenciés - 12 premiers
 Auvergne-Rhône Alpes : 28 464 licenciés - 10 premiers
 PACA : 26 594 licenciés - 10 premiers
 Grand Est : 19 980 licenciés - 8 premiers
 Occitanie : 19 861 licenciés - 8 premiers
 Hauts de France : 18 971 licenciés - 8 premiers
 Nouvelle Aquitaine : 17 498 licenciés - 8 premiers
 Normandie : 13 677 licenciés - 7 premiers
 Pays de la Loire : 10 886 licenciés - 7 premiers
 Centre Val de Loire : 8 991 licenciés - 6 premiers
 Bourgogne-France Comté : 8 906 licenciés - 6 premiers
 Bretagne : 8 592 licenciés - 6 premiers

Corse & Territoires d'outre mer - 2 premiers
 Statistiques licences au 11 juin 2017

**Classement du nombre
d'athlètes qualifiés
par catégorie d'âge et de poids
aux championnats de France
(par tranche de licenciés)**

- de 35 001 à plus : 12 qualifiés
- de 30 001 à 35 000 : 11 qualifiés
- de 25 001 à 30 000 : 10 qualifiés
- de 20 001 à 25 000 : 9 qualifiés
- de 15 001 à 20 000 : 8 qualifiés
- de 10 001 à 15 000 : 7 qualifiés
- de 5000 à 10 000 : 6 qualifiés

**EXEMPLE DE CLASSEMENT POUR UNE COMPETITION QUALIFICATIVE
11 qualifiés pour 12 participants**



Classement

- 1 : H
- 2 : A
- 3 : I
- 3 : F
- 5 : G
- 5 : J
- 7 : C
- 7 : P
- 9 : E
- 9 : D
- 11 : B

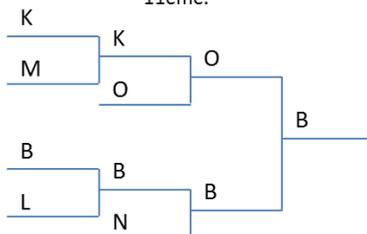
les 8 premiers sont

les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.

Pour classer les deux 9^{èmes} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.

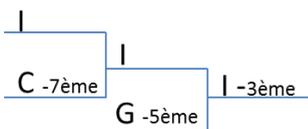
Pour classer le 11^{ème} la déclinaison s'effectue en 1/8^{ème} de finale.

Des combats supplémentaires entre les compétiteurs K-M-O-B-L-N non classés sont effectués pour définir et classer le 11ème.

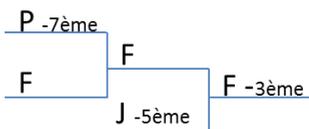


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut



Demi tableau du bas

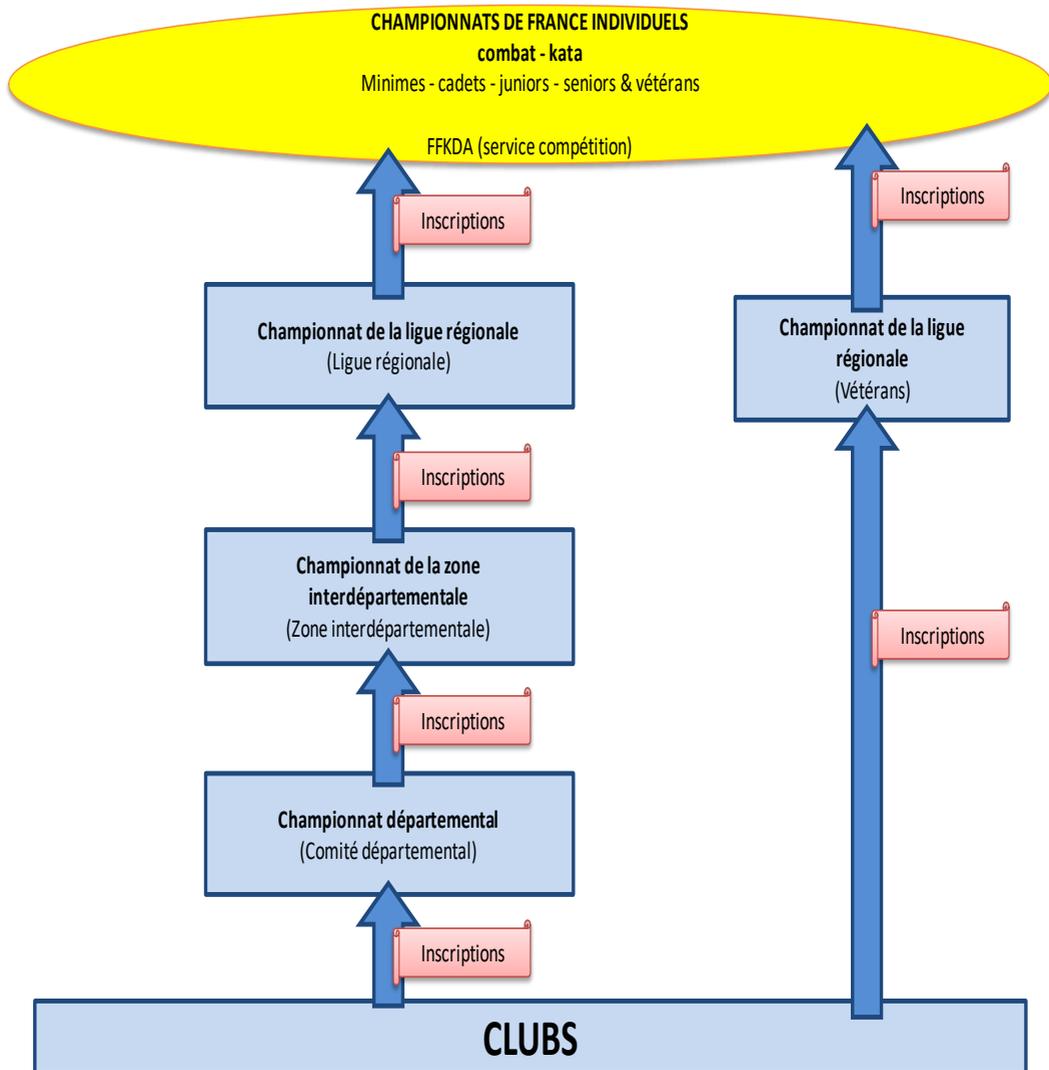


D'autres exemples de tableaux et de classements de 6 à 12 qualifiés

(Références en annexe de ce livret)

SCHEMA DESCRIPTIF DES INSCRIPTIONS EN LIGNE POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES

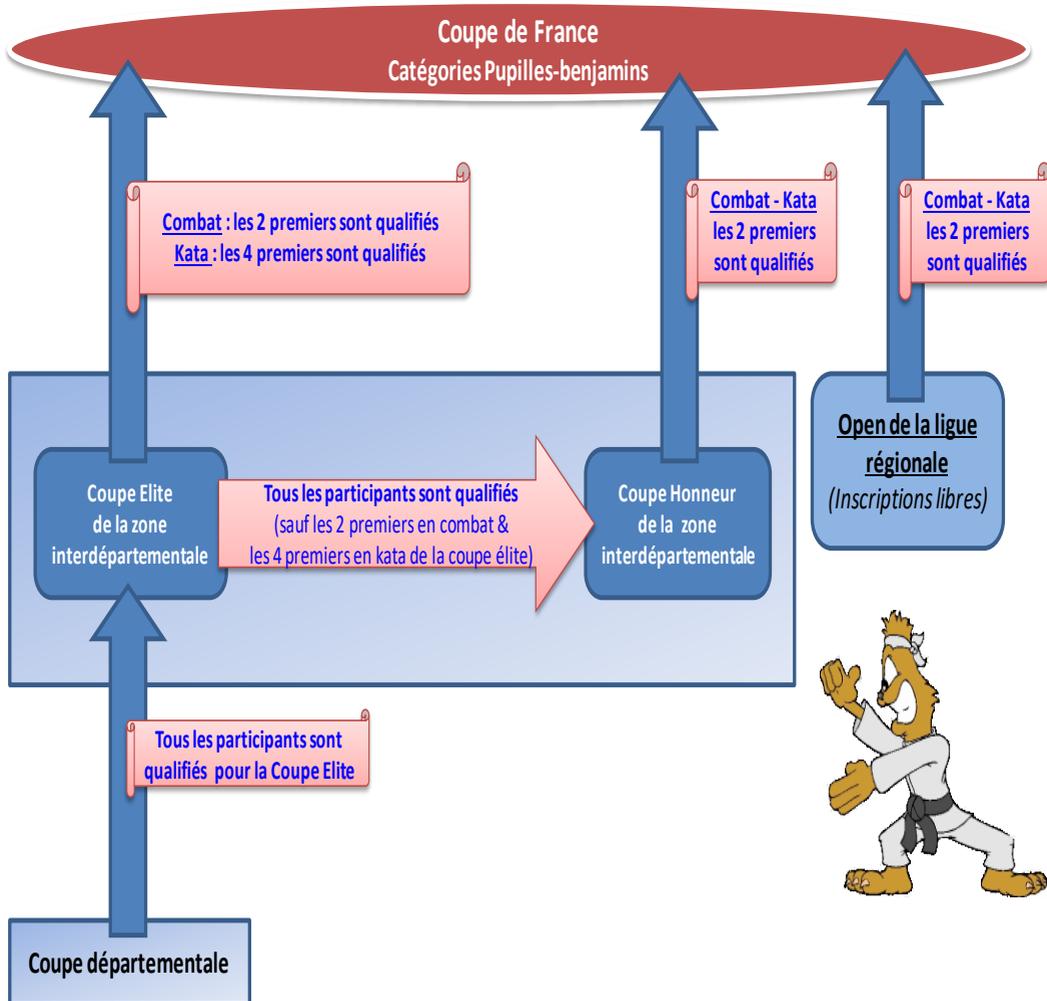
INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors) & (vétérans)



ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe départementale - Coupe Elite et Honneur de la zone interdépartementale Open de la ligue régionale



ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

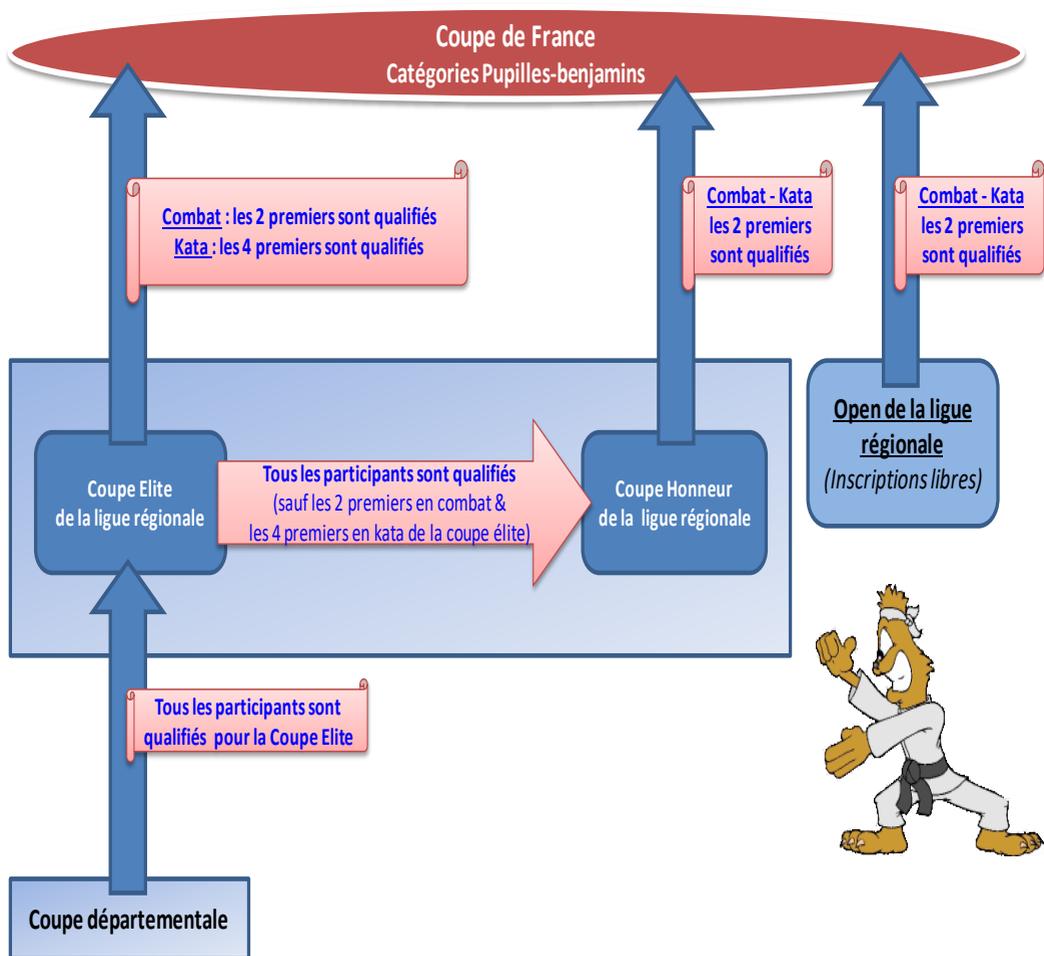
INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe départementale - Coupe Elite et Honneur de la ligue régionale

(Pour les régions de Normandie - Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire)

Open de la ligue régionale

(Pour les régions de Normandie - Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire)



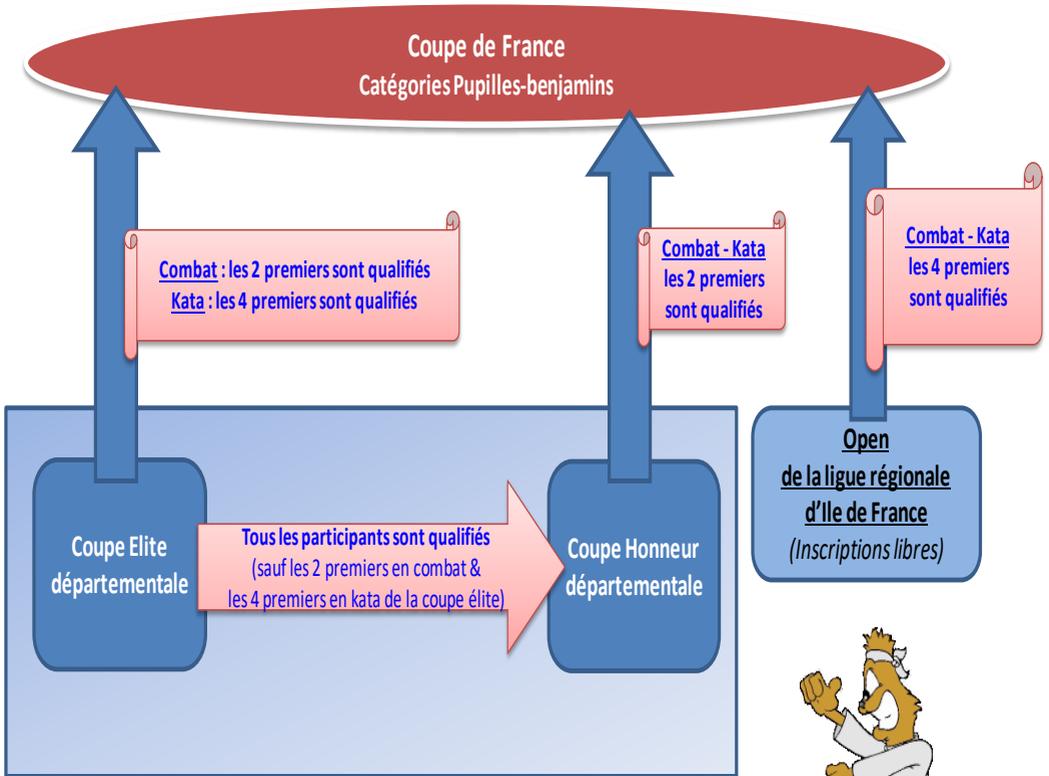
ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe Elite et Honneur départementale

(Départements d'Ile de France)

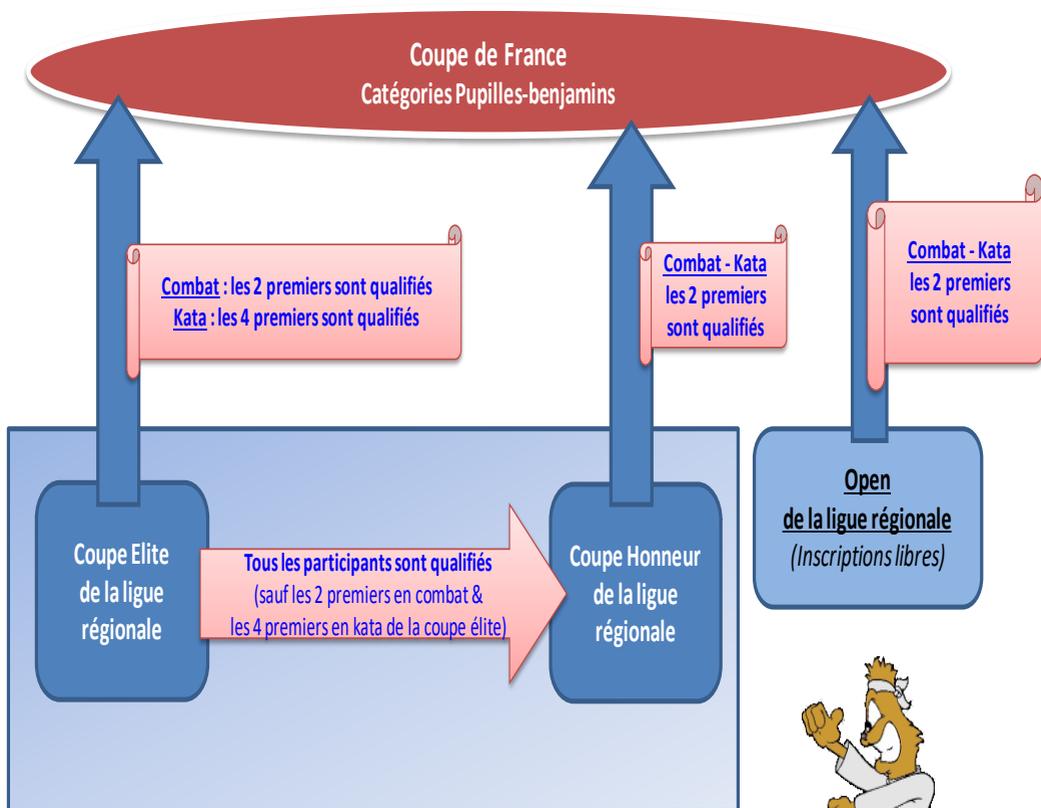
Open de la ligue régionale d'Ile de France



ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

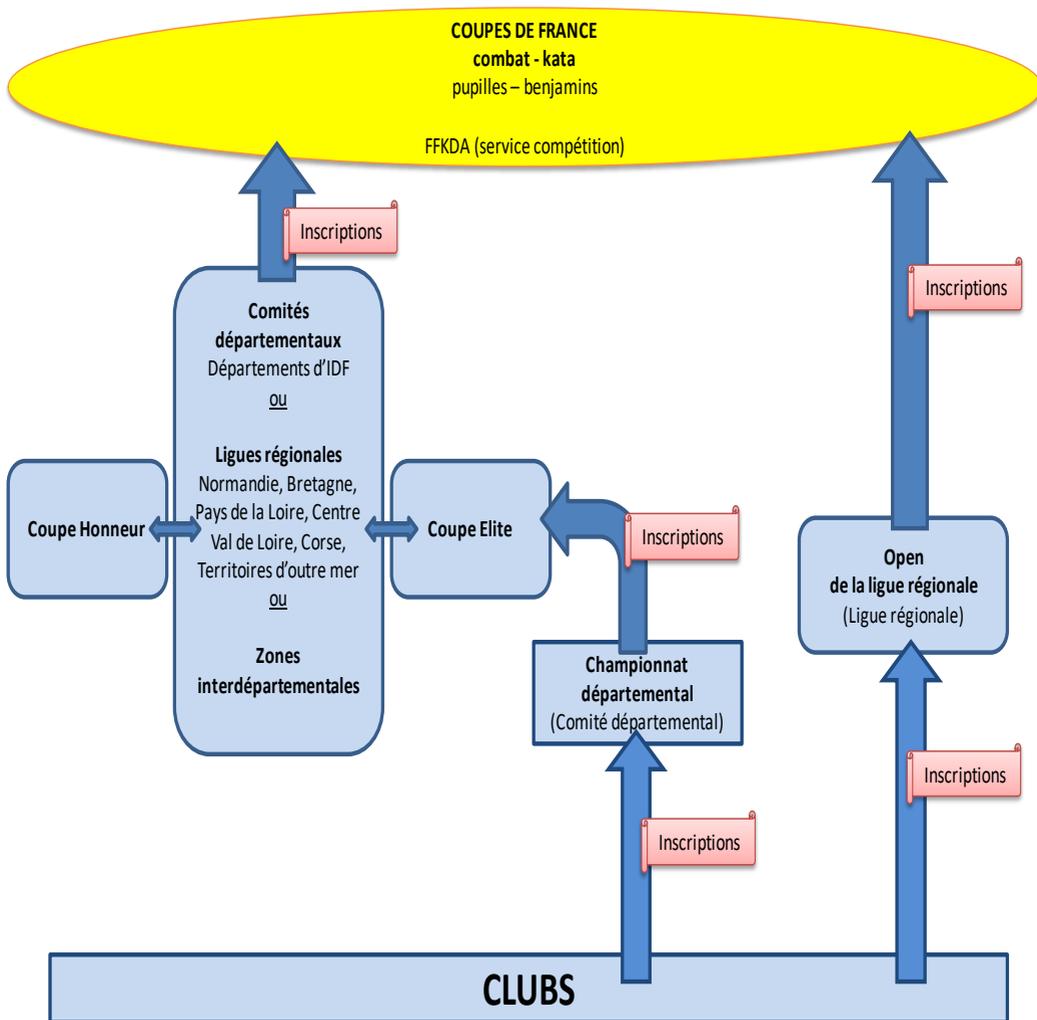
INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe Elite et Honneur dans chaque territoire d'outre-mer et en ligue Corse
Open de la ligue régionale dans chaque territoire d'outre-mer et en ligue Corse



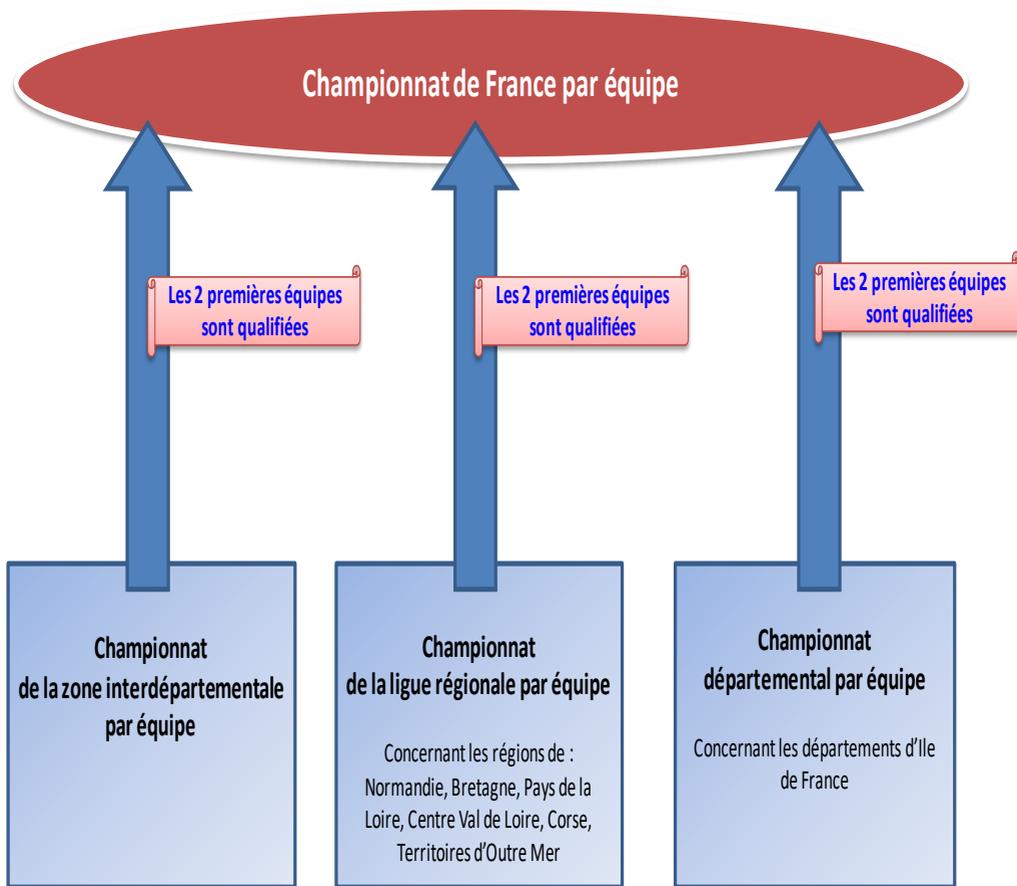
SCHEMA DESCRIPTIF DES INSCRIPTIONS EN LIGNE POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)



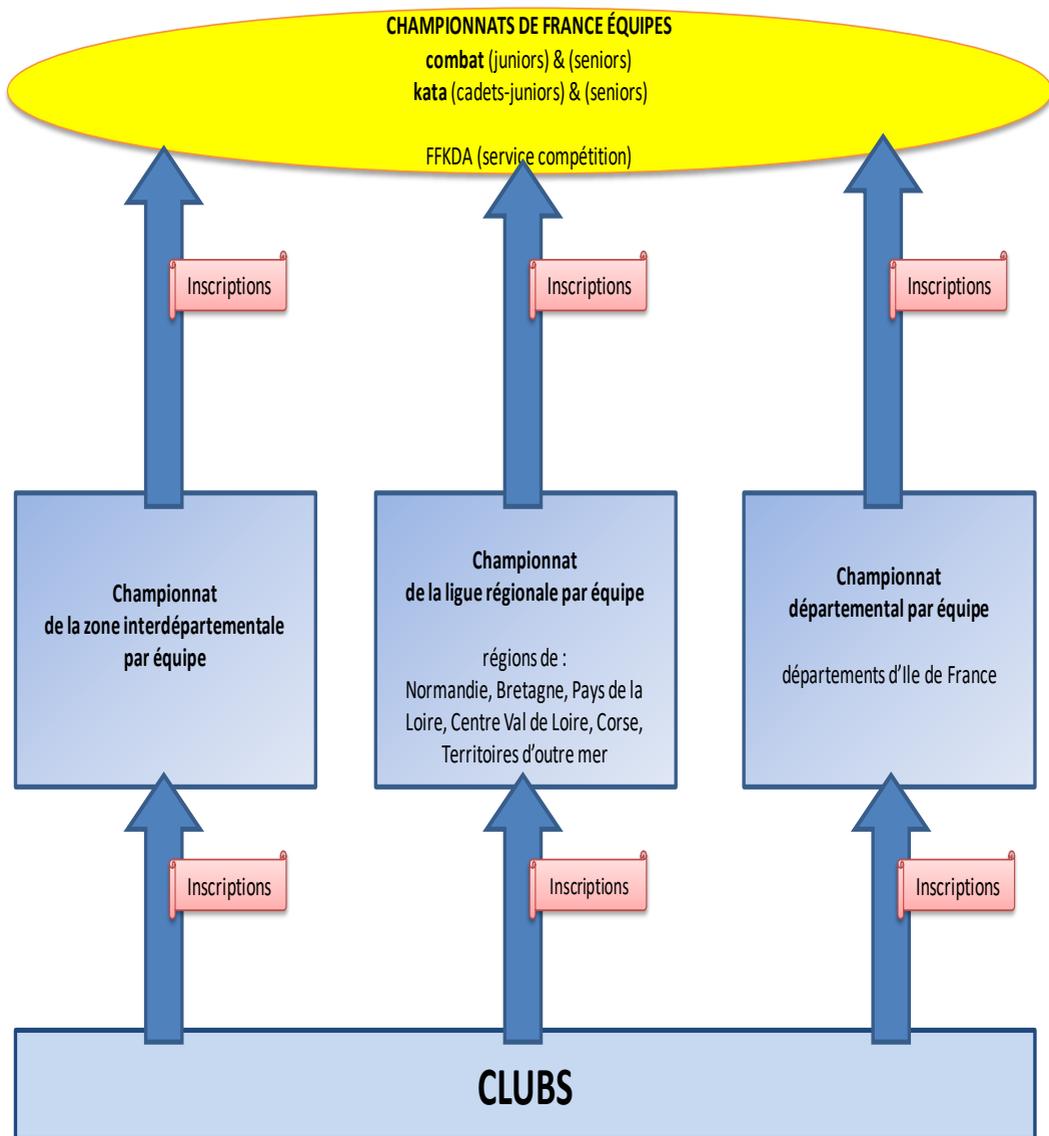
**ETAPES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE
EN EQUIPES**

COMBAT (juniors) & (seniors)
KATA (cadets-juniors) & (seniors)



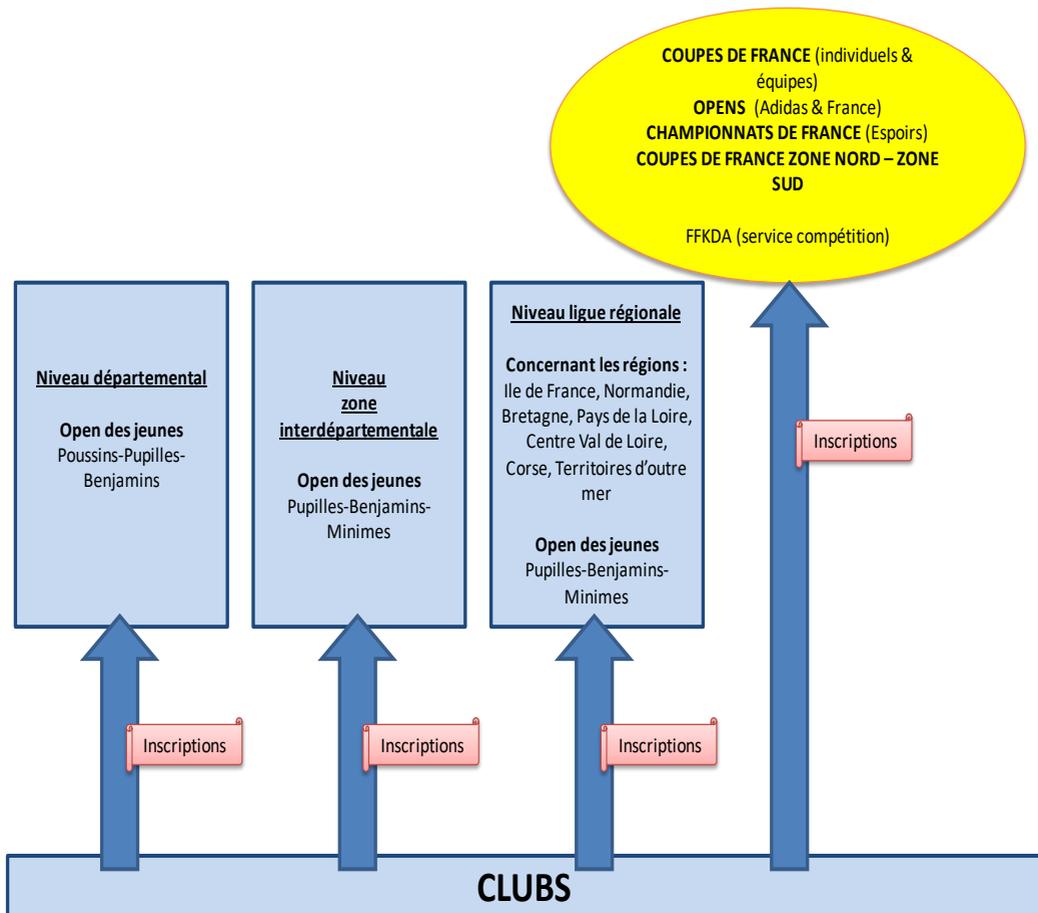
SCHEMA DESCRIPTIF DES INSCRIPTIONS EN LIGNE POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES

EQUIPES COMBAT - KATA



SCHEMA DESCRIPTIF DES INSCRIPTIONS EN LIGNE POUR LES COMPETITIONS NON QUALIFICATIVES

INDIVIDUELS COMBAT – KATA (des poussins à seniors)



Les opens des jeunes :

Il est impératif d'organiser l'open des jeunes en respectant le règlement spécifique de la compétition. (Références pages 106 à 109 pour l'open des jeunes en combat et pages 141 à 144 pour l'open des jeunes en kata).

LES CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

Catégories d'âges de mini-poussins à benjamins				
Individuels	Mini poussins 4 - 5 ans	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Masculins	nés après 2011	nés en 2010 - 2011	nés en 2008 - 2009	nés en 2006 - 2007
Féminines				

Catégories de poids de mini-poussins à benjamins				
	Mini poussins 4 - 5 ans	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Féminines				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	35 kg et +	-40 kg	-45 kg	-50 kg
		40 kg et +	45 kg et +	50 kg et +
Masculins				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	-40 kg	-40 kg	-45 kg	-50 kg
	40 kg et +	-45 kg	-50 kg	-55 kg
		45 kg et +	50 kg et +	55 kg et +

Catégories d'âges de minimes à seniors				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18-19-20 ans	Séniors 18 ans et +
nés en 2004 - 2005	nés en 2002 - 2003	nés en 2000 - 2001	nés en 1997-1998- 1999	nés en 1999 et avant

Catégories de poids de minimes à seniors				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18-19-20 ans	Séniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	54 kg et +	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg		59 kg et +	-68 kg	-68 kg
55 kg et +			68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

Catégories d'âges des Vétérans				
Individuels	Vétérans 1 35 - 45 ans	Vétérans 2 46 - 55 ans	Vétérans 3 56 - 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Masculins	nés entre 1972 et 1982	nés entre 1962 et 1971	nés entre 1952 et 1961	nés en 1951 et avant
Féminines				
Catégories de poids des Vétérans				
	Vétérans 1 35 - 45 ans	Vétérans 2 46 - 55 ans	Vétérans 3 56 - 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Féminines				
	-55 kg	-55 kg	-55 kg	-55 kg
	-61 kg	-61 kg	-61 kg	-61 kg
	-68 kg	-68 kg	-68 kg	-68 kg
	68 kg et +			
Masculins				
	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg
	-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg
	-84 kg	-84 kg	-84 kg	-84 kg
	84 kg et +			

REGLEMENT DES COMPETITIONS

I - LES DIFFERENTS ACTEURS RÔLES ET RESPONSABILITES

1 - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE

Elle est composée du Directeur Technique National de la fédération et/ou de son représentant et du responsable des organisations sportives, assistés :

- d'un élu du bureau exécutif fédéral ;
- du responsable national de l'arbitrage ;
- du responsable des Equipes de France.

La commission sportive nationale établit et propose pour validation au Président fédéral et au bureau exécutif :

- la dénomination des compétitions ;
- le calendrier des compétitions ;
- le règlement des compétitions.

Elle assure ensuite la diffusion des informations réglementaires au Ministère pour le contrôle anti-dopage. :

- Programme des compétitions ;
- Règlement de la compétition ;
- Calendriers.

Le responsable des organisations sportives constitue et conserve les dossiers des différentes compétitions nationales.

2 - LE BUREAU EXECUTIF

- Valide le règlement des compétitions et le règlement d'arbitrage.
- Valide les dénominations des compétitions.
- Valide le calendrier fédéral et les sites de déroulement des compétitions.
- Détermine le cahier des charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

En conséquence, sans l'autorisation expresse du Président de la fédération, aucune association membre de la fédération ne pourra organiser une compétition sous l'appellation :

- Challenge mondial, international, national, régional ou départemental ;
- Coupe mondiale, internationale, nationale, régionale ou départementale ;
- Open mondial, international, national, régional ou départemental.

Ou toutes autres appellations désignant une compétition internationale, nationale, régionale ou départementale.

3 - LES COMPETITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes, les opens, les championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, les championnats nationaux ou toutes autres compétitions, les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le **passport sportif en cours de validité** ;
- Le **certificat médical** précisant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée, daté de moins d'un an au jour de la compétition.
- L'**autorisation parentale pour les mineurs** ;

Pour les championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, et les championnats nationaux en plus des pièces administratives obligatoires précitées, les compétiteurs doivent présenter :

Une pièce d'identité française ; il est impératif de présenter soit la **carte nationale d'identité** ou le **passport**. Aucun autre document ne sera admis.

Les compétiteurs doivent s'inscrire aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Un club ne peut pas refuser d'inscrire un de ses pratiquants licenciés qui demande à participer à une compétition sans qualification préalable obligatoire.

En cas de refus par son club, le licencié peut demander son inscription à la compétition auprès du directeur technique national, sous réserve qu'il soit dans une procédure de changement de club.

Les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant **impérativement** les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral.

4 - LES CLUBS

Dans le but d'éviter les désistements abusifs et afin de gérer correctement les tableaux des compétitions, il est perçu un droit d'engagement aux coupes de France kata et combat, aux opens nationaux et aux coupes zone nord / sud. Cette mesure ne concerne pas les compétitions nationales des catégories pupilles et benjamins.

Ce droit d'engagement est à régler par le club :

- Inscriptions individuelles : 6 euros par participant, non remboursable.
- Inscription de l'équipe : 16 euros par équipe, non remboursable.

5 - LES COMITES DEPARTEMENTAUX

Les comités départementaux situés dans les régions, Hauts de France, Grand Est, Bourgogne/Franche-Comté, Auvergne/Rhône-Alpes, Provence/Alpes/Côte-d'Azur, Occitanie et Nouvelle Aquitaine organisent :

-**les championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.

-**les coupes départementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

Les comités départementaux, situés dans les régions d'Île de France, de Normandie, de Bretagne, des Pays de la Loire et Centre Val de Loire organisent :

-**les championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.

-les coupes Elite et Honneur départementales individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

-Les championnats départementaux par équipe

kata (cadets-juniors) (seniors) et **combat** (juniors) (seniors).

« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».

Les comités départementaux peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les enfants à partir des poussins, les jeunes, les adolescents et les adultes.

6 - LES ZONES INTERDEPARTEMENTALES

Les zones interdépartementales organisent :

-Les championnats des zones interdépartementales individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.

-Les coupes Elite et Honneur des zones interdépartementales individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

-Les championnats des zones interdépartementales par équipe

kata (cadets-juniors) (seniors) et **combat** (juniors) (seniors).

« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut participer exclusivement à des animations ».

Les zones interdépartementales peuvent organiser à leurs convenances, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les enfants à partir des poussins, les jeunes, les adolescents et les adultes.

7 - LES LIGUES REGIONALES

Les ligues régionales, organisent :

-Les championnats des ligues régionales individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS et VETERANS

-Les opens des ligues régionales individuels kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

8 - LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS DES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFKDA

-La validation des inscrits atteste de la conformité des pièces administratives obligatoires à présenter aux compétitions des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales et engage le président et le responsable technique de chaque organisme.

Les compétitions qualificatives individuelles combat-kata, des catégories minimes, cadets, juniors, seniors & vétérans :

-Championnats départementaux.

-Championnats des zones interdépartementales (pour les zones de Flandre-Artois, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Provence, Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin).

-Championnats des ligues régionales.

-Championnats de France.

Les compétitions qualificatives individuelles combat-kata, des catégories pupilles, benjamins :

-Coupes départementales pupilles et benjamins.

-Coupes élite et honneur des zones interdépartementales. (pour les zones de Flandre-Artois, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Provence, Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin).

-Coupes élite et honneur départementales (pour les départements d'IDF).

-Coupe élite et honneur des ligues régionales (pour les régions de Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Centre Val de Loire, Corse et Territoires d'outre-mer).

-Open des ligues régionales.

-Coupes de France.

Les compétitions qualificatives équipes combat (juniors) (seniors) – katas (cadets-juniors) (seniors) :

-Championnats des zones interdépartementales (pour les zones de Flandre-Artois, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Provence, Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin).

-Championnats départementaux (pour les départements d'IDF).

-Championnats des ligues régionales (pour les régions de Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Centre Val de Loire, Corse et Territoires d'outremer).

-Championnats de France.

Les compétitions non qualificatives de poussins à seniors :

-Open des jeunes des départements - poussins, pupilles, benjamins.

-Open des jeunes des zones interdépartementales - pupilles, benjamins, minimes. Pour les zones de :

(Flandre-Artois, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Provence, Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin).

-Open des jeunes des ligues régionales - pupilles, benjamins, minimes. Pour les régions de : (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Corse et Territoires d'outremer).

-Coupes de France (individuelles et équipes)

- Opens (Adidas & France).
- Championnat de France espoirs.
- Coupes de France zone nord et zone sud.

9 - ADMINISTRATION DES COMPETITIONS

Le comité départemental, la zone interdépartementale, la ligue régionale

Avant chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Réceptionne les inscriptions des compétiteurs ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, un responsable désigné par l'organisateur :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Inscrit en ligne les compétiteurs qualifiés à la compétition de l'étape supérieure.

La Fédération Française de Karaté et des Disciplines Associées

Avant chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Réceptionne les inscriptions des qualifiés effectuées en ligne ;
- Réceptionne les demandes de hors quotas, après validation de la Direction Technique Nationale ;
- Enregistre les compétiteurs, établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries, en présence, le cas échéant, d'une personne représentant la Direction Technique Nationale ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, le responsable du service compétition de la Fédération :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Constitue un dossier complet de la compétition et procède à l'archivage.

10 - L'ARBITRAGE

Le responsable national de l'arbitrage assure le bon déroulement de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

Le manque de respect à l'égard des arbitres qui officient durant la compétition peut faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié adressé au Directeur Technique National ou à un de ses représentants. Celui-ci informe les personnes mises en cause pour leur comportement présumé inapproprié et déplacé, qui peuvent être des responsables ou des professeurs de club, ou des parents des sportifs, ou des sportifs eux-mêmes.

S'il le juge nécessaire, le Directeur Technique National peut demander au bureau exécutif la réunion d'une commission de discipline.

11 - LE MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par le (s) médecin (s) convoqué (s) par le médecin fédéral.

12 - LA COMMUNICATION

Les contacts avec la Presse, la diffusion des informations, sont assurés par le service communication de la Fédération en collaboration avec le secrétaire général, le Directeur Technique National et le responsable des équipes de France.

Il met en relation les journalistes avec les autorités fédérales et les athlètes avant, pendant et après la compétition.

Le cas échéant, il assure la relation avec les équipes de réalisation TV, il rédige et transmet les communiqués de presse, convoque les photographes.

Il assure la fabrication d'affiches, la rédaction de documents de promotion, d'annonces presse, de messages radiophoniques.

II – LES COMPETITIONS REGLES GENERALES

1 – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Championnats individuels kata et combat :

Les championnats se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Ne peuvent y participer que les compétiteurs qui ont la nationalité française et sont en capacité de pouvoir être sélectionnés en Equipe de France pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence, conformément aux termes des articles 20.1 et 20.3 de la réglementation de la WKF :

Extrait de la réglementation de la WKF - § 20.1

« Comme règle générale, si un compétiteur a représenté un pays dans une rencontre officielle de la WKF, il ne pourra pas représenter un autre pays aux compétitions officielles de la WKF.

Extrait de la réglementation de la WKF - § 20.3

« Un compétiteur ayant la double nationalité (une en vertu de la loi d'un pays, l'autre en vertu de la loi d'un autre pays), peut seulement représenter l'un ou l'autre des pays de son choix. Une fois que les deux pays ont été représentés, il faudra l'accord du comité exécutif de la WKF pour changer à nouveau ».

Peuvent participer aux championnats de France :

-Les compétiteurs qualifiés à l'issue des championnats :

des ligues régionales.

-Les champions(es) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.

(Les champions(es) de France en titre dans les catégories minimes, cadets et juniors, doivent repasser par les phases qualificatives).

-Les compétiteurs en hors quotas (demande exceptionnelle de dérogation aux règles de qualification qui a été acceptée par la Direction Technique Nationale).

Championnats par équipe kata / combat

Les championnats de France par équipe se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les équipes des ententes sportives dûment validées.

Pour participer au championnat de France, les équipes doivent se qualifier aux championnats :

-des zones interdépartementales.

-des ligues régionales, concernant les régions de (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Corse, Territoires d'outremer).

-départementaux, concernant les départements d'Ile de France.

-Pour l'épreuve kata, l'équipe championne de France en titre est qualifiée d'office.

-Pour l'épreuve combat, l'équipe championne de France en titre est qualifiée d'office.

Chaque club ou entente sportive ne peut présenter qu'une seule équipe.

2 - LES COUPES DE FRANCE ET LES OPENS NATIONAUX

En individuel et en équipe

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Chaque club ou entente sportive ne peut présenter qu'une seule équipe féminine et masculine.

3 - LES ENTENTES SPORTIVES

Des «ententes sportives» peuvent être constituées par deux clubs **d'un même département** qui souhaitent s'associer dans une compétition par équipe.

Quand deux clubs constituent une entente sportive, **ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison sportive, pour toutes les compétitions par équipe (masculine et féminine), pour toutes les catégories d'âge, du niveau départemental au niveau national.**

Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe (excepté aux compétitions corpo-intergénérationnelles).

Pour constituer une entente sportive, il faut transmettre une demande sur le formulaire officiel au service compétition de la Fédération, qui après contrôle, attribue un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. L'alliance des deux clubs ainsi validée par l'attribution de son numéro vaut pour toute la saison sportive.

Si l'entente sportive n'a procédé à aucune modification celle-ci est tacitement reconductible pour la saison sportive suivante.

Les ententes sportives de Corse et d'outremer peuvent associer plus que deux clubs.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral.

(Pour accéder au formulaire, cliquez sur compétitions, vous le trouverez dans documents).

4 - LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Les compétiteurs n'ayant pas la nationalité française peuvent participer aux compétitions nationales aux conditions suivantes :

Pour les Coupes & Opens - épreuves individuelles

Inscription autorisée, en individuel.

Pour les Coupes - épreuves par équipes :

Inscriptions autorisées en équipe aux conditions suivantes :

Epreuve combat :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

Epreuve kata :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

Pour les Championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales et les championnats de France (individuel)

Ne peuvent y participer que les compétiteurs qualifiés qui ont la nationalité française et sont en capacité de pouvoir être sélectionnés en Equipe de France pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimes, cadets et juniors nés sur le territoire français peuvent y participer. Ils devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales
- Etre classés sur la liste ministérielle du haut niveau.

Les athlètes ayant la double nationalité :

Un athlète possédant la double nationalité, ayant d'abord représenté la France à une compétition officielle de la WKF, et ayant représenté ensuite un autre pays, ne pourra plus participer aux championnats de France et aux phases qualificatives.

Seul l'accord du comité exécutif de la WKF permettra de changer à nouveau (référence à l'extrait de la réglementation de la WKF - § 20.3).

Pour les championnats par équipe

Inscriptions autorisées en équipe aux conditions suivantes :

Epreuve combat :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

Epreuve kata :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

A titre dérogatoire

Pour les athlètes de nationalité étrangère licenciés :

- 1- Soit dans un club d'un pays étranger.
- 2- Soit dans un club français.

Cas n°1

Les athlètes de nationalité étrangère peuvent participer aux coupes et opens de France y défendre les couleurs de leur pays ou leur club étranger, sous réserve de présentation de 2 licences de leur fédération nationale, membre de la WKF, et d'un certificat médical.

Cas n°2

Les athlètes de nationalité étrangère, de niveau international, possédant uniquement la licence FFKDA de la saison sportive en cours, peuvent demander à participer aux championnats de France par équipe, aux coupes de France et aux opens nationaux en individuel et par équipe. La demande de dérogation doit être envoyée par le club au plus tard 10 jours avant la compétition à la Direction Technique Nationale, en présentant les pièces suivantes :

- 1- La justification de la licence de la saison en cours dans un club français ;
- 2- La justification du niveau international de l'athlète : membre d'une équipe nationale et / ou médaillés des championnats continentaux ou mondiaux.

5 - LES SURCLASSEMENTS

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive.

Combats

Les surclassements ne sont en principe pas autorisés dans les épreuves individuelles.

Cependant, aux coupes de France zone nord et sud :

Le surclassement des **Benjamins (es) 2^{ème}année** est autorisé en catégorie Minimes.

Le surclassement des **Minimes 2^{ème}année** est autorisé en catégorie Cadets,

(Pour des raisons d'intégrité physique le surclassement n'est pas autorisé pour, les Minimes 2^{ème} année féminines des moins de 35 kg et les masculins des moins de 35 kg et moins de 40 kg).

Le sur-classement des **Cadets (ettes) 2^{ème}année** est autorisé en catégorie Juniors.

Un compétiteur ayant été surclassé ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

Des sur-classements sont autorisés pour les compétitions par équipe. (Voir les pages spécifiques à ces compétitions)

Katas

Les sur-classements ne sont pas autorisés dans les épreuves individuelles.

Le sur-classement est possible en équipe, dans les conditions suivantes :

-Équipes SENIORS : deux JUNIORS peuvent être surclassé(e)s ;

-Équipes CADETS-JUNIORS : deux MINIMES peuvent être surclassé(e)s.

Dans le cadre d'une préparation de l'équipe de France à un événement exceptionnel, la Direction Technique Nationale peut procéder à des dérogations de sur-classements nominatives spécifiques.

III - LES COMPETITIONS - DEROULEMENT

1 - LES INSCRIPTIONS

Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date limite d'inscription. Cette date figure sur le programme de chaque compétition.

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions, tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.

S'agissant du cas particulier de certaines compétitions départementales pour lesquelles il n'y a pas de date limite d'inscription parce qu'elles se font sur place, les compétiteurs ont l'obligation d'être licenciés le jour de la compétition. Tout compétiteur non licencié ne pourra être accepté pour participer à la compétition.

2 - LES QUALIFICATIONS ET LES CLASSEMENTS

On ne peut participer à certaines compétitions qu'après s'être qualifié.

Les règles de qualification varient en fonction des compétitions.

Le principe de qualification et de classement pour les championnats de France des catégories minimes, cadets, juniors, seniors varient en fonction :

- du nombre de qualifiés ;
- du nombre de participants ;
- du parcours des compétiteurs durant les différents tours ;
- du fait que les finalistes sautent un tour ou pas. (Références aux schémas à l'annexe de ce livret pages 186 à 196).

Un (e) combattant (trice) Junior, Espoir et Senior qualifié (e) dans une catégorie de poids ne peut pas changer de catégorie.

Au niveau départemental, zone interdépartementale, ligue régionale

Pour la catégorie des cadets (ettes) des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

La dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale. Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet qualifié au service compétition fédéral dans la catégorie de poids où celui-ci a combattu lors du championnat de la ligue régionale.

3 - LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Niveau des départements et des zones interdépartementales

Modalités de dérogation en cas d'absence justifiée (niveau départemental, zone interdépartementale.

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat départemental ou au championnat de la zone interdépartementale, le club devra envoyer au comité départemental et à la zone interdépartementale un courrier justifiant le motif de l'absence afin que les deux organismes accordent conjointement une éventuelle dérogation.

Si un compétiteur, pupille, benjamin ne peut pas participer à la coupe départementale ou à la coupe de la zone interdépartementale, le club devra envoyer au comité départemental et à la zone interdépartementale un courrier justifiant le motif de l'absence afin que les deux organismes accordent conjointement une éventuelle dérogation.

Pour les départements d'IDF et les départements situés dans les régions de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire le principe de la justification d'absence s'applique uniquement au niveau des départements.

Niveau des ligues régionales et des championnats de France

Une dérogation exceptionnelle aux règles de qualification pour la participation à une compétition de ligue régionale ou nationale existe au travers de la demande de hors quota.

Les demandes de dérogation pour les hors quotas sont présentées par les clubs sur le formulaire officiel et transmises, visées par le Président de la ligue régionale et du directeur technique régional, à la Direction Technique Nationale qui décidera, en référence aux critères établis, de leurs validations.

Sur ce document officiel, la raison **exceptionnelle** de la demande doit être justifiée.

Les demandes de hors quotas doivent parvenir au siège fédéral, au plus tard, 10 jours avant la compétition concernée.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral.
(Pour accéder au formulaire, cliquez sur compétitions, vous le trouverez dans documents).

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

1 - en cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).

2 - en cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).

3 - en cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).

4 - en cas de participation à une compétition de la 1ère League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative. A condition d'avoir été médaillé au championnat de France de la saison précédente ou à la coupe de France de la saison en cours.

5 - Collectif France - tous types de regroupements ou de compétitions avec le collectif France, le jour de la compétition qualificative (la dérogation est demandée uniquement par le responsable des équipes de France).

Quel que soit le motif de la demande, l'athlète doit au préalable être :

Médaillé au championnat de France de la saison précédente.

Ou médaillé à la coupe de France ou à l'open Adidas ou à l'open de France de la saison en cours.

Ou médaillé à une compétition internationale de référence de la WKF et de l'EKF de la saison précédente et ou de la saison en cours.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessus.

Pour tout autre motif non sportif et très particulier, l'issue de la demande sera à la discrétion et à l'évaluation de la Direction Technique Nationale.

Toute demande incomplète, sans motif valable, sans justificatif ou hors délai, sera refusée.

4 - LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition

Il doit contenir :

-le certificat médical précisant l'absence de contraindication à la pratique en compétition de la discipline concernée, daté de moins d'un an au jour de la compétition.

-l'autorisation parentale pour les mineurs.

Lors des compétitions individuelles (kata/combat) : chaque compétiteur présente personnellement son passeport.

Lors des compétitions par équipes (kata/combat) : le professeur ou l'entraîneur présente tous les passeports des membres de l'équipe de son club ou de son entente sportive, ainsi qu'une feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant l'équipe du club.

Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Au niveau national

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur (trice), dans les catégories, cadets, juniors, espoirs et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit.

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.



Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFKDA 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFKDA puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

Au niveau départemental, zone interdépartementale, ligue régionale

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour la catégorie des cadets (ettes)

La dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale. (Le changement de catégorie de poids au niveau national n'est pas autorisé).

Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet qualifié au service compétition fédéral dans la catégorie de poids où celui-ci a combattu lors du championnat de la ligue régionale.

5 - LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES

Tenues officielles

Pour tous les représentants fédéraux et les arbitres, la tenue officielle est de rigueur.

Tenues sportives

Pour les compétiteurs kata :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue ;

Pour tous les compétiteurs (trices) combat adultes, jeunes, enfants :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, espoirs et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs (trices) en catégories Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes.

Tout autre effet rajouté à la tenue sportive officielle, spécifique à chaque discipline et pratique sportive, n'est pas autorisé lors des compétitions et des manifestations organisées par la FFKDA et ses organes déconcentrés, les comités départementaux, les zones interdépartementales et les ligues régionales.

6 - COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission sportive et/ou du corps arbitral sont chargés d'aller les informer de l'ordre des combats dans les aires d'échauffement.

Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme aux règlements, ils n'emportent avec eux ni sac de sport, ni bouteille d'eau.

7 - LES CADRES TECHNIQUES

Les cadres techniques fédéraux doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leur responsabilité.

8- LES PROFESSEURS

Les professeurs doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs lors des compétitions.

IV - LE COACHING - LES CONDITIONS POUR COACHER EN COMPETITION (épreuve combat)

Pré-requis		
	COACH TITULAIRE DE CATEGORIE A	COACH DE CATEGORIE B
Licences	Licence fédérale de la saison en cours	Licence fédérale de la saison en cours
Age	18 ans	18 ans
Grade	2 ^{ème} Dan	1 ^{er} Dan
Diplôme	Minimum DIF (ou doit être engagé dans le processus de formation du DIF)	Minimum DAF
Expérience d'enseignement	6 ans	4 ans
Ou		
Pratique sportive en compétition	6 ans	4 ans
Types de compétitions autorisées à coacher	Toutes les compétitions nationales (championnats, coupes et opens) des catégories pupilles à seniors	Les coupes de France, l'open Adidas, l'open de France. des catégories pupilles à seniors

Coachs titulaires de la catégorie A

- La participation au meeting et à l'examen est obligatoire pour pouvoir coacher à toutes les compétitions nationales.
- Les deux coachs de la catégorie A sont les référents officiels fédéraux représentant leur club, ils sont les coachs titulaires de leur club.
- Chaque saison sportive la FFKDA organisera un meeting national suivi d'un examen pour les nouveaux coachs de catégorie A.

Coachs de la catégorie B

- Les coachs de catégorie B sont proposés par les coachs titulaires de la catégorie A afin qu'ils puissent coacher aux compétitions nationales autorisées.
- A chaque coupe de France et open national sera organisé, le matin avant le début de la compétition, un briefing de formation et de qualification pour les coachs de la catégorie B.

- La présence au briefing de formation et de qualification le matin avant le début de la compétition est obligatoire afin de recevoir la carte coach de catégorie B pour la journée ou le week-end de la compétition

- Ils doivent se présenter au stand réservé aux coachs :

- avec leur passeport sportif ;
- en présence du coach titulaire ou avec une attestation signée par celui.

Ils ne sont pas autorisés à coacher aux championnats de France.

En cas d'absence d'un coach titulaire de la catégorie A à un championnat de France la direction technique nationale peut accorder une dérogation exceptionnelle au coach de la catégorie B.

Les coachs de la catégorie B sont sous l'autorité des coachs de la catégorie A.

Présentation de la carte de coach lors des compétitions nationales

La carte de coach est obligatoire (elle doit être portée autour du cou).

Nombre de coachs par club autorisés à coacher aux compétitions nationales

- Championnats de France des minimes à seniors : 2 coachs titulaires maximum (catégorie A).
- Coupes de France, open Adidas, open des jeunes : le nombre de coachs (catégories A et/ou B) est défini proportionnellement au nombre de compétiteurs inscrits, le curseur peut varier de 2 à 4 coachs maximum.

Descriptif du nombre de coachs autorisés par tranche de compétiteurs inscrits par compétition :

- De 1 à 10 compétiteurs : 2 coachs autorisés.
- De 11 à 15 compétiteurs : 3 coachs autorisés.
- Au-dessus de 15 compétiteurs : 4 coachs autorisés.

LES COACHS

Les coachs doivent :

- Porter une tenue sportive réglementaire, survêtement complet, pantalon et veste, à l'effigie du club et chaussures de sport . Aucun effet rajouté à cette tenue sportive n'est autorisé, excepté un carnet, porte document etc. pour prendre des notes ;
- Respecter et faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (arbitrage et compétitions) ;
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance ;
- Respecter la zone attribuée pour coacher ;
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching durant tout le combat ;
- S'interdire d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres ;
- S'interdire de traverser les surfaces de compétitions (tatamis) ;
- Etre le garant du comportement et des actes de ses compétiteurs ;
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis : du sportif, du public, du corps arbitral, de la commission sportive, des autres coachs, des autres compétiteurs et envers toute autre personne présente ;
- Respecter toutes les décisions des arbitres (ce qui n'empêche pas l'utilisation du carton pour la vidéo replay) ;

Les droits

- Le coach titulaire de catégorie A ayant participé au meeting national et passé l'examen peut coacher dans le cadre des compétitions nationales organisées par la FFKDA ;
- Le coach peut circuler dans les zones lui étant réservées. Il peut récupérer « les tirages aux sorts » à l'emplacement prévu à cet effet ;
- Le coach accompagne les compétiteurs sur l'aire de compétition ;
- Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement, le coach peut saisir par écrit la commission d'appel auprès du responsable des coachs afin que celui-ci convoque la commission d'appel et le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise pour délibérer ;
- Lorsque le système de vidéo replay est mis en place, un carton est mis à disposition du coach ;
- La demande de la vidéo replay ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par le compétiteur qu'il coache ;

- Pour indiquer au corps arbitral une technique qu'il considère valable, il lève son carton afin que les arbitres visionnent et confirment ou infirment la validité de la technique ;
- Le carton lui sera rendu si la technique est validée ou retiré dans le cas contraire ;
- Il peut, pour toute information relative à la compétition et en particulier au coaching, s'adresser au responsable des coachs.

Les coachs qui adoptent un comportement interdit peuvent être sanctionnés

Les degrés de sanctions

- 1^{er} degré : avertissement verbal donné par le responsable des coachs ou son représentant, inscrit sur un registre spécifique et signé par le coach concerné ;
- 2^{ème} degré : avertissement écrit signé par le responsable du coachs ou son représentant et par le coach concerné.
- 3^{ème} degré : La carte du coach est retirée pour la journée de la compétition (par le DTN ou son représentant responsable du programme des coachs) ;
- 4^{ème} degré : la carte du coach est retirée pour le week-end de la compétition (par le DTN ou son représentant responsable du programme des coachs) ;
- 5^{ème} degré : la commission disciplinaire fédérale est saisie.

Les sanctions sont en principe appliquées par ordre croissant. Cependant, une sanction peut être appliquée proportionnellement à la gravité des faits sans suivre cet ordre.

LA COMMISSION D'APPEL

Composition de la commission d'appel

La commission d'appel est composée de trois arbitres désignés par la commission d'arbitrage ainsi que le responsable des coaches ou son représentant.

Commission d'appel saisie par le coach

Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement, le coach peut saisir par écrit la commission d'appel auprès du responsable des coaches afin que celui-ci convoque la commission d'appel et le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise pour délibérer.

La réclamation doit être effectuée et soumise immédiatement après le combat qui l'a engendrée afin d'éviter que le combat suivant ne commence.

Délibération de la commission d'appel

La commission d'appel analyse la situation de protestation avec le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise, et délibère.

Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération, le combat reprendra en apportant le cas échéant les modifications nécessaires et adéquates. Dans le cas contraire aucune modification ne sera apportée, le résultat reste tel qu'il a été donné avant la protestation.

Modalités financières pour saisir la commission d'appel

Si le coach souhaite saisir la commission d'appel, il doit s'acquitter de la somme de 50 € afin que sa réclamation puisse être reçue. Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération la somme de 50 € lui sera rendue. Dans le cas contraire la somme versée ne lui sera pas rendue. (Un justificatif sera remis au coach).

SYSTEME ET REGLEMENT DE LA VIDEO REPLAY

Système de la « VIDEO REPLAY » (uniquement pour les compétitions combat)

La vidéo replay est un logiciel permettant aux arbitres de visionner très rapidement les actions du combat. Ce système demande au préalable une installation vidéo autour des surfaces de compétition.

Règlement lié à l'utilisation du système « vidéo replay » en termes de coaching

Epreuve individuelle

- Au début de la compétition, dès le 1^{er} tour, un carton sera remis au coach.
- Pendant le combat, seul le coach pourra faire appel à la « vidéo replay » pour faire valider une technique en montrant le carton aux arbitres.
- Suite à cette demande, il remettra son carton à l'arbitre situé entre les deux box de coachs et devra lui préciser l'objet de sa demande.
- Si les arbitres après visionnage jugent la technique valable, l'arbitre comptabilisera cette technique. Dans ce cas le coach pourra de nouveau utiliser le carton.
- Si la technique n'est pas validée, l'athlète perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Un nouveau carton pourra lui être attribué pour la finale ou la place de 3^{ème}.

Epreuve par équipe

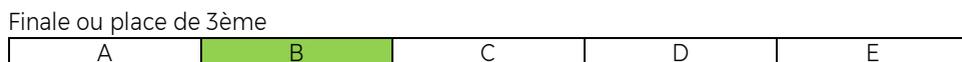
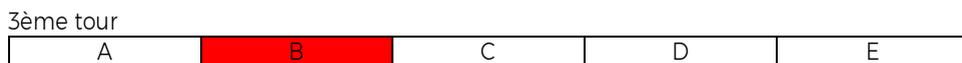
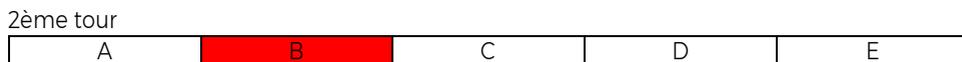
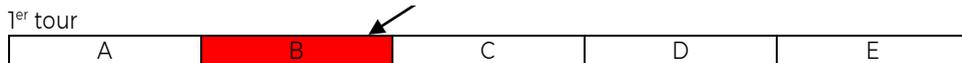
Cette règle est identique pour chacun des 5 compétiteurs (équipes masculine) et 3 compétitrices (équipes féminines).

Exemple :

Le coach fait appel à la « vidéo replay » pour faire valider une technique du compétiteur B en montrant le carton aux arbitres.

Si la technique du compétiteur B n'est pas validée, il perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Un nouveau carton pourra lui être attribué pour la finale ou la place de 3^{ème}.

Technique non validée après visionnage, le carton n'est pas rendu



Le carton retiré au coach lors du 1^{er} tour lui est rendu en finale ou la finale

Ce principe est appliqué à chacun des 5 compétiteurs pour l'équipe masculine et à chacune des 3 compétitrices pour l'équipe féminine.

-La demande de la « vidéo replay » ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par son athlète.

-Toutes réclamations concernant les techniques de l'adversaire ne sont pas autorisées.

Dans la situation où le système « vidéo replay » ne pourrait pas être mis en place et/ou il ne fonctionnerait pas (panne, etc....), la décision initiale du corps arbitral sera appliquée.

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 40 ».

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire). / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

Pour les départements d'IDF :

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement. « Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe».

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes

Seniors féminines : 2 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat départemental sont qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale
- au championnat de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Les départements d'Ile de France

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Ile de France.

« Voir schéma page 15».

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé au championnat départemental.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par le Comité départemental auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée
Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.
Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 40 ».

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)
En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement « Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes

Seniors féminines : 2 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales.

« Voir schéma page 16».

**CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale
- au championnat départemental (concernant les départements d'Ile de France)
- au championnat départemental (concernant les départements situés dans les régions de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale. « Voir pages 47-48 ».

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements situés dans les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire), les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements d'Ile de France, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale d'IDF.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 40 ».

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pied rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement. « Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes

Seniors féminines : 2 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel au nombre de licenciés des ligues régionales « Voir schéma à la page 17».

Les ligues régionales des Territoires d'outre-mer et de Corse

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat de chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse sont qualifiés :

- au championnat de France.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs qualifiés au championnat de la ligue régional

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat :

- de chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer & la ligue régionale de Corse

-Les champions(nes) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.

Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale. « Voir pages 47-48 ».

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les Ligues régionales auprès du service compétition de la Fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 40 ».

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes

Seniors féminines : 2 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFKDA 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFKDA puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
ESPOIRS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée
Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Masculins : 3 minutes

Féminines : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

**CHAMPIONNAT DE LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
VETERANS
COMBAT - KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès des ligues régionales.

Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT - SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous-classement ne seront autorisés.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

COMBAT

Durée des combats masculins : 2 minutes.

Durée des combats féminins : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

KATAS

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à tous les tours éliminatoires comme aux repêchages. Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, excepté si les éliminatoires excèdent 5 tours.

A partir du 6^{ème} tour, ainsi que pour les places de podium, le compétiteur peut reprendre un Kata déjà exécuté.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
VETERANS
COMBAT - KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.
Les compétiteurs ayant participé au championnat de la ligue régionale.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales auprès du service compétition de la fédération.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT - SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous-classement ne seront autorisés.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

COMBAT

Durée des combats masculins : 2 minutes.
Durée des combats féminins : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

KATAS

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à tous les tours éliminatoires comme aux repêchages. Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, excepté si les éliminatoires excèdent 5 tours.

A partir du 6^{ème} tour, ainsi que pour les places de podium, le compétiteur peut reprendre un Kata déjà exécuté.

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU**

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Territoires d'Outre-mer, Corse)

OU

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

(Pour les départements d'Ile de France)

PAR EQUIPE

JUNIORS

COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

-soit auprès de la zone interdépartementale

-soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (Territoires d'outre-mer, Corse)

-soit auprès des départements (pour les départements d'IDF)

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions.

« Voir page 40 ».



-Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.

-Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Masculins : 2 minutes

Féminines : 2 minutes

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (pour les territoires d'outre-mer et la ligue régionale Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 équipes finalistes du championnat :

- de la zone interdépartementale
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (des Territoires d'outre-mer, Corse)
- départemental (des départements d'IDF)

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la fédération :

- soit par les zones interdépartementales.
- soit par les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (*Territoires d'outre-mer, Corse*).
- soit par les départements (Ile de France).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions.

« Voir page 40 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs cadets (tes) est autorisé en équipes juniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Masculins : 2 minutes

Féminines : 2 minutes

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU**

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Territoires d'Outre-mer, Corse)

OU

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

(Pour les départements d'Ile de France)

**PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

-soit auprès de la zone interdépartementale.

-soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (Territoires d'outre-mer, Corse).

-soit auprès des départements (pour les départements d'IDF).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions.

« Voir page 40 ».



-Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.

-Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS : masculins : 3 minutes ; féminines : 2 minutes

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (pour les territoires d'outre-mer et la ligue régionale Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 équipes finalistes du championnat :

- de la zone interdépartementale
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (des Territoires d'outre-mer, Corse)
- départemental (des départements d'IDF)

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la fédération. :

- soit par les zones interdépartementales.
- soit par les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (*Territoires d'outre-mer, Corse*).
- soit par les départements (d'Ile de France).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions.

« Voir page 40 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS : masculins : 3 minutes ; féminines : 2 minutes

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
ESPOIRS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS : les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 40 ».

-Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.

-Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes espoirs.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes **féminines** et **masculines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, les équipes doivent comporter au moins 3 combattants (es).

Pour la suite de la compétition, les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 2 compétiteurs (trices).

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS : masculins : 3 minutes ; féminines : 2 minutes

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / ESPOIRS / SENIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, espoirs et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Espoirs et Seniors masculins : 3 minutes

Espoirs et Seniors féminines : 2 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors, espoirs et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFKDA 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFKDA puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions.

« Voir page 40 ».



-Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.

-Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battus).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Masculins : 2 minutes

Féminines : 2 minutes

COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions.

« Voir page 40 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Masculins : 3 minutes

Féminines : 2 minutes

COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES
MINIMES / CADETS / JUNIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les clubs implantés en zone nord ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone sud.

Les clubs implantés en zone sud ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone nord.

Les clubs de la zone interdépartementale de Poitou Charentes et de la zone interdépartementale de Bourgogne peuvent inscrire les compétiteurs soit à la coupe de France zone nord ou à la coupe de France zone sud.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des **Benjamins (es) 2^{ème}année** est autorisé en catégorie Minimes.

Le sur-classement des **Minimes 2^{ème}année** est autorisé en catégorie Cadets,
(Pour des raisons d'intégrité physique le sur-classement n'est pas autorisé pour, les Minimes 2^{ème} années féminines des moins de 35 kg et les masculins des moins de 35 kg et moins de 40 kg).

Le sur-classement des **Cadets (ettes) 2^{ème}année** est autorisé en catégorie Juniors.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories minimales, cadets et juniors (masculins et féminines) : 2 minutes.

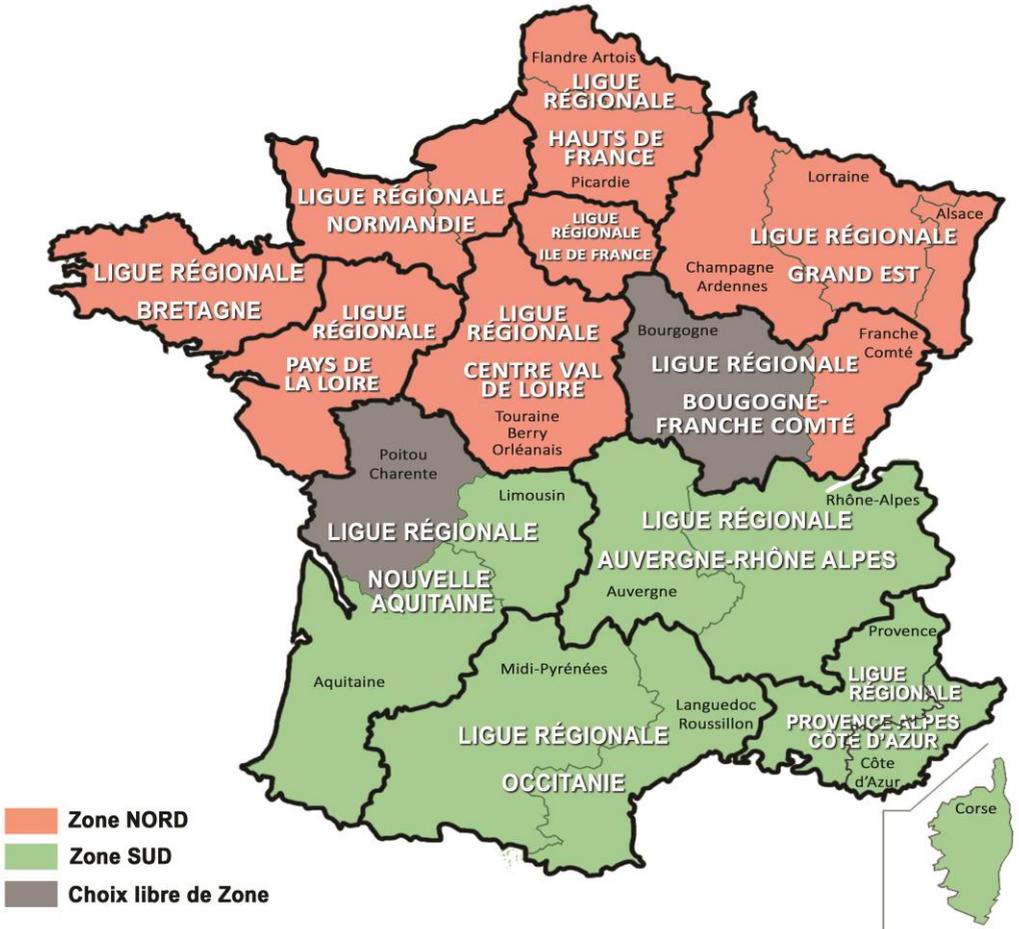
CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimales des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

DECOUPAGE GEOGRAPHIQUE DE LA ZONE NORD ET DE LA ZONE SUD



Les clubs implantés en zone nord ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone sud.

Les clubs implantés en zone sud ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone nord.

Les compétiteurs de la zone interdépartementale de Poitou Charentes et de la zone interdépartementale de Bourgogne peuvent choisir de participer soit à la coupe de France zone nord ou à la coupe de France zone sud.

**OPEN ADIDAS INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes

Seniors féminines : 2 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFKDA 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFKDA puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

**OPEN DE FRANCE INDIVIDUEL
CADETS / JUNIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories cadets et juniors (masculins et féminines) : 2 minutes.

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors, espoirs et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFKDA 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFKDA puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES

EQUIPES FEMININES ET MASCULINES MINIMES-CADETS-JUNIORS

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 40 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des Cadets est autorisé en Junior.

Les cadets ayant été surclassés en juniors ne pourront pas participer à cette compétition dans leurs catégories d'origines.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combats

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

Katas

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Le programme du championnat de France des ligues régionales comprend deux épreuves

:

Equipes masculines et Equipes féminines.

COMPOSITION DES EQUIPES

Composition de l'Equipe Masculine par ordre de passage :

1- Minime kata 2- Minime combat -55kg 3- Minime combat + 55kg
4- Cadet kata 5- Cadet combat - 63kg 6- Cadet combat + 63kg
7- Junior kata 8- Junior combat - 68kg 9- Junior combat + 68kg

Composition de l'Equipe Féminine par ordre de passage :

1- Minime kata 2- Minime combat - 45kg 3- Minime combat + 45kg
4- Cadette kata 5- Cadette combat - 54kg 6- Cadette combat + 54kg
7- Junior kata 8- Junior combat - 59kg 9- Junior combat + 59kg

Une seule équipe féminine et masculine peut participer au championnat.

Les équipes féminines et masculines sont composées respectivement de 9 compétiteurs. A chacun des tours les 9 compétiteurs (trices) composant l'équipe combattent qu'une seule fois.

Les compétiteurs passent dans l'ordre déterminé ci-dessus.

KATA : La victoire est déterminée au nombre de drapeaux, l'équipe gagnante marque une victoire (et le nombre de points correspondant aux drapeaux)

COMBAT : Chaque combat gagné donne une victoire à l'équipe, ainsi que les points qui ont été marqués pendant le combat.

Si il manque un compétiteur dans une catégorie, le compétiteur présent gagne une victoire en marquant 8 points (0 points pour l'absent).

RESULTATS : Comptabiliser le nombre de victoires (kata et combats)

-En cas d'égalité de victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de points.

-En cas d'égalité de victoires et de points, on procèdera à une rencontre supplémentaire :

- 1) Tirage au sort de la catégorie d'âge concernée : Minime/Cadet/Junior.
- 2) Tirage au sort de la catégorie de rencontre : kata/combat.
- 3) Si combat, tirage au sort de la catégorie de poids.

-En cas d'égalité, la décision finale par « Hanteï » déterminera l'équipe gagnante.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES

EQUIPES MIXTES SENIORS

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 40 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des Juniors est autorisé en Senior.

Les juniors ayant été surclassés en seniors ne pourront pas participer à cette compétition dans leurs catégories d'origines.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combats

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

Katas

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le programme du championnat de France des ligues régionales comprend une équipe mixte senior

COMPOSITION DE L'EQUIPE MIXTE SENIOR

Equipe mixte (féminine et masculine) par ordre de passage :

3 féminines et 5 masculins, sans distinction de poids. (Possibilité d'une remplaçante et d'un remplaçant).

Une seule équipe mixte peut participer au championnat.

DUREE DES COMBATS :

Equipe mixte senior :

-2 minutes pour les féminines

-3 minutes pour les masculins

**COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.
BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les compétiteurs ayant participé à la Coupe Départementale sont qualifiés à la coupe Elite :

- de la zone interdépartementale.

- de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

**COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la coupe honneur départementale.

COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale.

-La participation à la coupe ELITE de la zone interdépartementale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 2 finalistes de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe Elite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la coupe honneur de la zone interdépartementale.

COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Pour chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse)

**PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale. (Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

-La participation à la coupe ELITE de la ligue régionale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 2 finalistes de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale. Par les clubs de chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer et de Corse.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la coupe honneur de la ligue régionale.

**COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite départementale.

(Les 2 finalistes de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 2 finalistes, dans chaque catégorie d'âge et de poids).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur départementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la zone interdépartementale.

(Les 2 finalistes de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 2 finalistes, dans chaque catégorie d'âge et de poids).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

*Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, **sont qualifiés à la coupe de France.***

COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Pour chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse)

**PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la ligue régionale.

(Les 2 finalistes de la coupe de la ligue régionale élite, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 2 finalistes, dans chaque catégorie d'âge et de poids).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

**OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue régionale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de l'open de la ligue régionale sont qualifiés à la coupe de France.

-Les 4 premiers de l'open de la ligue régionale d'IDF sont qualifiés à la coupe de France

Cas particuliers :

Dans le cas de figure où, l'un des 2 finalistes ou les 2 finalistes se sont déjà qualifiés à la Coupe de France, lors des étapes qualificatives, « Coupe élite ou honneur », les deux médaillés de bronze seront qualifiés à la Coupe de France.

Si le cas se produit avec le ou les 2 troisièmes, en plus du ou des 2 finalistes, la qualification sera déclinée pour les 2 cinquièmes.

Pour les compétiteurs de la ligue régionale d'IDF, le principe est identique, cependant il sera décliné au prorata des 4 qualifiés à la Coupe de France.

« Les zones interdépartementales devront envoyer les résultats des coupes élite et honneur à la ligue régionale.

« Les départements d'IDF devront envoyer les résultats des coupes élite et honneur à la ligue régionale d'IDF.

**COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 compétiteurs finalistes des coupes ELITE et HONNEUR :

- des zones interdépartementales.
- des départements d'IDF.
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (des Territoires d'outre-mer, Corse).

Les 2 premiers de l'Open des ligues régionales.

Les 4 premiers de l'Open de la ligue régionale d'IDF

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la Fédération :

- par les zones interdépartementales.
- par les départements d'IDF.
- par les ligues régionales.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS



Des tolérances de poids sont accordées aux compétiteurs sous condition :

Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFKDA 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFKDA puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition.

OPEN DES JEUNES DES DEPARTEMENTS
&
OPEN DES JEUNES DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES
&
OPEN DES JEUNES DES LIGUES REGIONALES

(Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)
& (Territoires d'outre-mer, Corse)

COMBAT

OBJECTIF

L'objectif est de mettre en place un système de compétition permettant aux jeunes de faire 2 combats minimum. Durant la journée de compétition, la durée de passage pour chaque catégorie de poids devra se dérouler dans une période de temps d'environ 2 à 3 heures. (Intégrant le contrôle, la pesée, le passage de leur catégorie respective et le temps de la remise des médailles).

Open des jeunes des Départements

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories poussins, pupilles et benjamins en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

Open des jeunes des Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

Sur-classement : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé

Tenues personnelles obligatoires : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adaptés en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protègs tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque de protection.

DEROULEMENT

La compétition est organisée en système de double tableau :

tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids.

A l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Open 1^{ère} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau principal est déclaré vainqueur de l'Open 1^{ère} division.

Open 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau secondaire est déclaré vainqueur de l'open 2^{ème} Division.

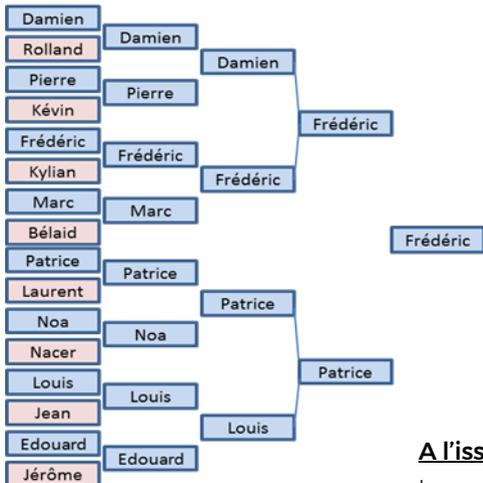
DUREE DES COMBATS

Poussins et Pupilles : 1mn30

Benjamins et Minimes : 2 mn

EXEMPLE DU DOUBLE TABLEAU AVEC 16 PARTICIPANTS (Le principe reste le même quel que soit le nombre de participants)

Tableau principal (avant le 1^{er} tour)



A l'issue du 1^{er} tour :

Les gagnants (en bleus) restent sur le tableau 1^{ère} division, les autres (en roses) sont transférés sur le tableau 2^{ème} division.

TABLEAU 1^{ère} DIVISION

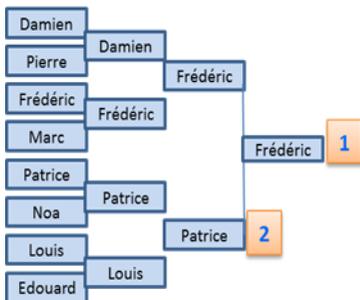
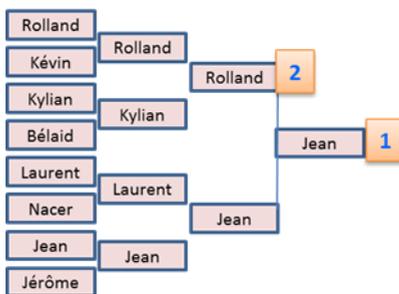


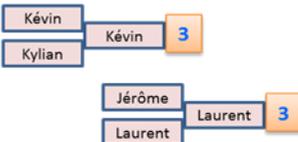
TABLEAU 2^{ème} DIVISION



REPECHAGE



REPECHAGE



MISE EN OEUVRE

Open des jeunes des départements

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **poussins, pupilles et benjamins**.

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département.

Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Open des jeunes des Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**.

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**.

Nous retrouvons les mêmes cas de figure concernant la mise en œuvre et la programmation pour ces organismes. Il appartient donc à ceux-ci d'adapter la compétition sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du découpage géographique et du nombre de licenciés.

L'annexe suivante

L'annexe suivante est une proposition de programmation d'une journée type.

La programmation est non exhaustive.

Chaque organisme adapte la mise en œuvre et la programmation de l'Open en fonction de ses exigences spécifiques.

EXEMPLE DE PROGRAMMATION D'UNE JOURNEE TYPE

Catégories

Poussins-Pupilles-Benjamins

(Moyenne de 16 à 24 participants par tableau)

Pupilles féminines (combats 1 mn 30)

De 09h00 à 09h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/+45 kg

De 09h30 à 11h00 : déroulement des combats

De 11h00 à 11h15 : Remise des médailles

Pupilles masculins (combats 1 mn 30)

De 10h00 à 10h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg

De 11h00 à 12h30 : déroulement des combats

De 12h30 à 12h45 : Remise des médailles

Poussins (combats 1 mn 30)

De 11h30 à 12h00 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ +40 kg

De 12h30 à 14h00 : déroulement des combats

De 14h00 à 14h15 : Remise des médailles

Poussins (combats 1 mn 30)

De 13h00 à 13h30 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ -45 kg/ +45 kg

De 14h00 à 15h30 : déroulement des combats

De 15h30 à 15h45 : Remise des médailles

Benjamines (combats 2 mn)

De 14h30 à 15h00 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg

De 15h30 à 17h00 : déroulement des combats

De 17h00 à 17h15 : Remise des médailles

Benjamins (combats 2mn)

De 16h00 à 16h30 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/-55 kg/ +55 kg

De 17h00 à 18h30 : déroulement des combats

De 18h30 à 18h45 : Remise des médailles

Prévoir 30 mn supplémentaires d'impondérables sur l'ensemble de la journée.

Prévoir également environ 30 mn supplémentaires dans la programmation, (en fonction du nombre de participants et du nombre de tatamis disponibles).

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 40 ».

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Pour les départements d'IDF :

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement. « Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat départemental sont qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale
- au championnat de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Les départements d'Île de France

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Île de France. « Voir schéma à la page 15 ».

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé au championnat départemental.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par le Comité départemental auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 40 ».

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement. « Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales. « Voir schéma à la page 16».

**CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs qualifiés :

- **au championnat de la zone interdépartementale**
- **au championnat départemental (concernant les départements d'Ile de France)**
- **au championnat départemental (concernant les départements situés dans les régions de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)**

Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements situés dans les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire), les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements d'Ile de France, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale d'IDF.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir pages 40 ».

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement. « Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel au nombre de licenciés des ligues régionales « Voir schéma à la page 17 ».

Les ligues régionales des Territoires d'outre-mer et de Corse

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat de chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse sont qualifiés :

- au championnat de France.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs qualifiés au championnat de la ligue régional

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat :

- de chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer & la ligue régionale de Corse

-Les champions(nes) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.

Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les ligues régionales auprès du service compétition de la Fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 40 ».

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU**

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Pour les ligues régionales des Territoires d'outre-mer, Corse)

OU

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

(Pour les départements d'Ile de France)

PAR EQUIPE

CADETS-JUNIORS / SENIORS

KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

-soit auprès de la zone interdépartementale.

-soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (Territoires d'outre-mer, Corse).

-soit auprès des départements (pour les départements d'IDF)

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions.

«Voir page 40 ».



-Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.

-Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors.

Le sur-classement de 2 compétiteurs Minimes est autorisé dans la catégorie Cadets-Juniors

Un compétiteur ne peut pas être engagé dans deux épreuves si elles sont organisées simultanément.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI, est de six minutes.

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (pour les ligues des Territoires d'outre-mer, Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
CADETS-JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 équipes finalistes du championnat :

- de la zone interdépartementale
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & ((Territoires d'outre-mer, Corse)
- départemental (des départements d'IDF)

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la fédération :

- soit par les zones interdépartementales.
- soit par les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (*Territoires d'outre-mer, Corse*).
- soit par les départements (Ile de France).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions.

«Voir page 40 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors.

Le sur-classement de 2 compétiteurs Minimes est autorisé dans la catégorie Cadets-Juniors

Un compétiteur ne peut pas être engagé dans deux épreuves si elles sont organisées simultanément.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes doivent exécuter un Kata différent à chaque passage.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI, est de six minutes.

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / ESPOIRS / SENIORS
KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par Les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
CADETS-JUNIORS / SENIORS**

KATA

(EQUIPES FEMININES- EQUIPES MASCULINES - EQUIPES MIXTES)

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions.

« Voir page 40 ».



-Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.

-Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors.

Le sur-classement de 2 compétiteurs Minimes est autorisé dans la catégorie Cadets-Juniors

Un compétiteur ne peut pas être engagé dans deux épreuves si elles sont organisées simultanément.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

COMPOSITION DES EQUIPES MIXTES (Deux possibilités)

- 2 féminines et 1 masculin.

Ou

- 1 féminine et 2 masculins.

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI est de six minutes.

CLASSEMENT

-Un podium pour les équipes féminines

-Un podium pour les équipes masculines

-Un podium pour les équipes mixte

**COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale sont qualifiés à la coupe élite

- de la zone interdépartementale.

- de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

**COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^è et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

-Les 4 premiers de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la Coupe Honneur départementale.

COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale.

-La participation à la coupe ELITE de la zone interdépartementale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^è et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

-Les 4 premiers de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la Coupe Honneur de la zone interdépartementale.

COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Pour chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse)

PUPILLES / BENJAMINS

KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale. (Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

-La participation à la coupe ELITE de la ligue régionale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale.

Par les clubs de chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer et de Corse.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

-Les 4 premiers de la coupe élite de la ligue régionale sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la coupe Honneur de la ligue régionale.

**COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe Elite départementale.

(Les 4 premiers de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^è et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur départementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France.

COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la zone interdépartementale.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France.

COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire
 Pour chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse

PUPILLES / BENJAMINS

KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la ligue régionale.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage.*».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï dai

1^{er} kata représenté
 (1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
 (2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe Honneur de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France.

**OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue régionale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de l'open de la ligue régionale sont qualifiés à la Coupe de France.

-Les 4 premiers de l'open de la ligue régionale d'IDF sont qualifiés à la Coupe de France

Cas particuliers :

Dans le cas de figure où, l'un des 2 finalistes ou les 2 finalistes se sont déjà qualifiés à la Coupe de France, lors des étapes qualificatives, « Coupe élite ou honneur », les deux médaillés de bronze seront qualifiés à la Coupe de France.

Si le cas se produit avec le ou les 2 troisièmes, en plus du ou des 2 finalistes, la qualification sera déclinée pour les 2 cinquièmes.

Pour les compétiteurs de la ligue régionale d'IDF, le principe est identique, cependant il sera décliné au prorata des 4 qualifiés à la Coupe de France.

« Les zones interdépartementales devront envoyer les résultats des coupes Elite et Honneur à la ligue régionale.

« Les départementales d'IDF devront envoyer les résultats des coupes Elite et Honneur à la ligue régionale d'IDF.

**COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 4 premiers de la coupe ELITE et les 2 premiers de la coupe HONNEUR :

- des zones interdépartementales.
- des départements d'IDF.
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)
& (des Territoires d'outre mer, Corse).

Les 2 premiers de l'Open des ligues régionales.

Les 4 premiers de l'Open de la ligue régionale d'IDF

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la Fédération :

- par les zones interdépartementales.
- par les départements d'IDF.
- par les ligues régionales.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage.*»

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

**1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)**

**2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)**

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir en annexe ».

OPEN DES JEUNES DES DEPARTEMENTS
&
OPEN DES JEUNES DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES
&
OPEN DES JEUNES DES LIGUES REGIONALES

(Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)
& (Territoires d'outre-mer, Corse)

KATA

OBJECTIF

L'objectif est de mettre en place un système de compétition permettant aux jeunes de faire 2 combats minimum. Durant la journée de compétition, la durée de passage pour chaque catégorie de poids devra se dérouler dans une période de temps d'environ 2 à 3 heures. (Intégrant le contrôle, la pesée, le passage de leur catégorie respective et le temps de la remise des médailles).

Open des jeunes des Départements

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories poussins, pupilles et benjamins en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

Open des jeunes des Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

Sur-classement : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé

Tenues personnelles obligatoires : Karaté gi blanc/Ceinture rouge et ceinture bleue.

DEROULEMENT

La compétition est organisée en système de double tableau :

tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge. A

l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal **1^{ère} division** et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la **2^{ème} division**.

Open 1^{ère} Division

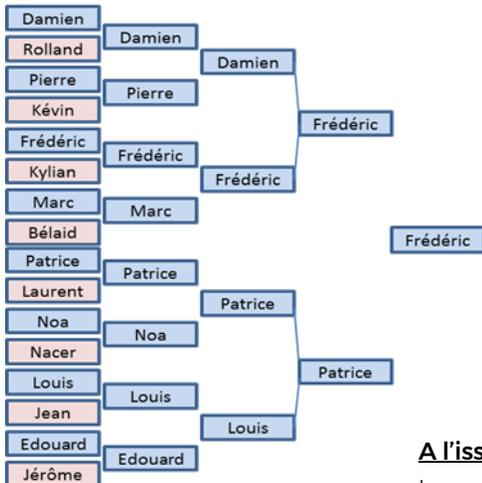
Le vainqueur de chaque catégorie d'âge du tableau principal est déclaré vainqueur de l'Open 1^{ère} division.

Open 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge du tableau secondaire est déclaré vainqueur de l'Open 2^{ème} division

EXEMPLE DU DOUBLE TABLEAU AVEC 16 PARTICIPANTS (Le principe reste le même quel que soit le nombre de participants)

Tableau principal (avant le 1^{er} tour)



A l'issue du 1^{er} tour :

Les gagnants (en bleus) restent sur le tableau 1^{ère} division, les autres (en roses) sont transférés sur le tableau 2^{ème} division.

TABLEAU 1^{ère} DIVISION

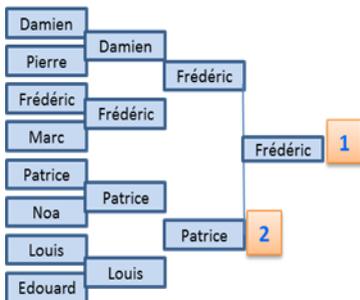
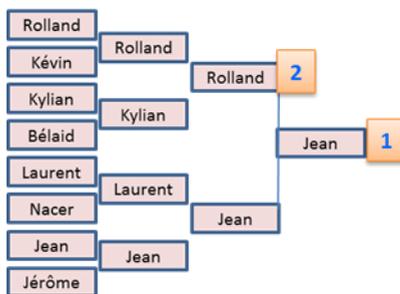


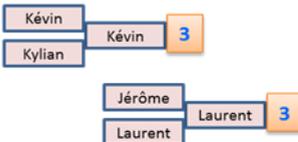
TABLEAU 2^{ème} DIVISION



REPECHAGE



REPECHAGE



MISE EN ŒUVRE

Open des jeunes des départements

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **poussins, pupilles et benjamins**.

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département.

Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Open des jeunes des Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**.

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**

Nous retrouvons les mêmes cas de figure concernant la mise en œuvre et la programmation pour ces organismes. Il appartient donc à ceux-ci d'adapter la compétition sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du découpage géographique et du nombre de licenciés.

L'annexe suivante

L'annexe suivante est une proposition de programmation d'une journée type.

La programmation est non exhaustive.

Chaque organisme adapte la mise en œuvre et la programmation de l'Open en fonction de ses exigences spécifiques.

EXEMPLE DE PROGRAMMATION D'UNE JOURNEE TYPE

Catégories

Poussins-Pupilles-Benjamins

(Moyenne de 16 à 24 participants par tableau)

Pupilles féminines

De 09h00 à 09h30 : contrôle des passeports sportifs

De 09h30 à 10h30 : déroulement des katas

De 10h30 à 10h45 : Remise des médailles

Pupilles masculins

De 09h30 à 10h00 : contrôle des passeports sportifs

De 10h30 à 11h30 : déroulement des katas

De 11h30 à 11h45 : Remise des médailles

Poussines

De 10h30 à 11h00 : contrôle des passeports sportifs

De 11h30 à 12h30 : déroulement des katas

De 12h30 à 12h45 : Remise des médailles

Poussins

De 11h30 à 12h00 : contrôle des passeports sportifs

De 12h30 à 13h30 : déroulement des katas

De 13h30 à 13h45 : Remise des médailles

Benjamines

De 12h30 à 13h00 : contrôle des passeports sportifs

De 13h30 à 14h30 : déroulement des katas

De 14h30 à 14h45 : Remise des médailles

Benjamins

De 13h30 à 14h00 : contrôle des passeports sportifs

De 14h30 à 15h30 : déroulement des katas

De 15h30 à 15h45 : Remise des médailles

Prévoir 30 mn supplémentaires d'impondérables sur l'ensemble de la journée.

Prévoir également environ 30 mn supplémentaires dans la programmation, (en fonction du nombre de participants et du nombre de tatamis disponibles).

**COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU**

COUPE DEPARTEMENTALE

(Pour les départements d'IDF)

OU

COUPE DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Territoires d'outre-mer, Corse)

PAR EQUIPE

(EQUIPE POUSSINS - PUPILLES)

(EQUIPE BENJAMINS - MINIMES)

KATAS

REGLES GENERALES

Ces organismes peuvent, à leur initiative, organiser des compétitions de préparations, mais non qualificatives.

Les équipes BENJAMINS-MINIMES masculines comprennent 3 membres.

Les équipes BENJAMINES-MINIMES féminines comprennent 3 membres.

Une compétition est organisée pour les équipes masculines, et une autre pour les équipes féminines.

Les équipes POUSSINS-PUPILLES comprennent 3 membres masculins ou féminins ou mixtes.

Une seule compétition est organisée pour toutes les équipes qui peuvent indifféremment être masculines ou féminines ou encore mixtes.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant la licence de la saison sportive en cours

Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club, sauf pour les Ententes Sportives.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

-soit auprès des zones interdépartementales.

-soit auprès des départements d'IDF.

-soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Territoires d'outre-mer, Corse).

Les clubs peuvent inscrire autant d'équipes qu'elles le désirent.

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros, réglé par le Club est à joindre au dossier d'inscription.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Dans la catégorie des POUSSINS/PUPILLES et BENJAMINS/MINIMES. Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage.

Pour les POUSSINS/PUPILLES et les BENJAMINS/MINIMES, lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), l'équipe peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales de la catégorie supérieure. « Voir en annexe ».

**COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE
OU**

COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE

(Pour les départements d'IDF)

OU

COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Territoires d'outre-mer, Corse)

INDIVIDUELLE

PUPILLES / BENJAMINS

KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

-soit auprès des zones interdépartementales.

-soit auprès des départements d'IDF.

-soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Territoires d'outre-mer, Corse).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

A chaque tour :

Les compétiteurs AKA et AO présentent simultanément le kata de leur choix, choisi dans la liste correspondant à leur catégorie. (Liste des KATAS par catégorie « Voir en annexe »)

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus,

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

A l'issue des démonstrations des katas, les accompagnateurs des enfants participent à l'équipement des enfants pour les combats.

Immédiatement, les 2 compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le combat prend fin, quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du kumité.

CHOIX DES KATAS

Les compétiteurs doivent exécuter un kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour les tours suivants, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans la catégorie des Benjamins, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale.

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

**COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE
OU**

COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE

(Pour les départements d'IDF)

OU

COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Territoires d'outre-mer, Corse)

INDIVIDUELLE

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS

KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

-soit auprès des zones interdépartementales.

-soit auprès des départements d'IDF.

-soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Territoires d'outre-mer, Corse).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Les compétiteurs exécutent leur Kata suivi du Combat.

Eliminatoires :

Les compétiteurs AKA et AO présentent **simultanément** le kata imposé. (Liste des KATAS par catégorie « Voir en annexe »).

½ Finale et Finale :

Les katas libres sont exécutés **séparément** par AKA et AO.

Dans la catégorie minime, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

Aussitôt après, les deux compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le temps des combats est de deux minutes. Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hantei » tiendra compte du kata et du kumité.

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégories de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégories de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

**COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE
OU**

COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE

(Pour les départements d'IDF)

OU

COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) ((Territoires d'outre-mer, Corse)

EQUIPE

SENIORS

KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

-soit auprès des zones interdépartementales.

-soit auprès des départements d'IDF.

-soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Territoires d'outre-mer, Corse).

Le nombre d'équipes par Club est déterminé par l'organisateur.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des **Juniors** est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

COMPETITION PAR EQUIPE MIXTE

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes mixtes comprennent 5 membres (3 masculins et 2 féminines) dont 3 combattent (2 masculins et 1 féminine) à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 membres (2 masculins et 1 féminine).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

En cas d'égalité de Victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de Points marqués par les équipes.

En cas d'égalité de Victoires et de Points, les équipes seront départagées de la façon suivante :

- Tirage au sort pour déterminer si c'est un combat ou un kata qui départagera les équipes.
- Si c'est un combat : Tirage au sort afin de déterminer si c'est une féminine ou un masculin qui combattra. (Les équipes choisissent le ou/la combattant(e)).
- Si c'est un kata : Les équipes choisissent le ou la combattant(e), un masculin peut être opposé à une féminine.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes

COUPE DE FRANCE COMBINEE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, espoirs et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Les compétiteurs exécutent leur Kata suivi du Combat.

Eliminatoires :

Les compétiteurs AKA et AO présentent **simultanément** le kata imposé. (Liste des KATAS en annexe).

½ Finale et Finale :

Les katas libres sont exécutés **séparément** par AKA et AO.

Pour la catégorie MINIME,

La présentation d'un kata supérieur de la liste MINIME est autorisée en demi-finale, Kata libre liste WKF en finale et dans les rencontres de finales de repêchage.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

Aussitôt après, les deux compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le temps des combats est de deux minutes. Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du kumité.

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégories de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégories de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

COUPE DE FRANCE COMBINEE EQUIPES
SENIORS
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Une seule équipe par Club peut participer à la Coupe.

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : Le sur-classement des **Juniors** est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

COMPETITION PAR EQUIPE MIXTE

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes mixtes comprennent 5 membres (3 masculins et 2 féminines) dont 3 combattent (2 masculins et 1 féminine) à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 membres (2 masculins et 1 féminine).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

En cas d'égalité de Victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de Points marqués par les équipes.

En cas d'égalité de Victoires et de Points, les équipes seront départagées de la façon suivante :

- Tirage au sort pour déterminer si c'est un combat ou un kata qui départagera les équipes.

- Si c'est un combat : Tirage au sort afin de déterminer si c'est une féminine ou un masculin qui combattra. (Les équipes choisissent le ou/la combattant(e)).

- Si c'est un kata : Les équipes choisissent le ou la combattant(e). Un masculin peut être opposé à une féminine.

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS PAR EQUIPES
KATA / COMBAT

Une commission mixte nationale composée pour moitié de membres de la FFKDA et pour moitié de membres de l'UNSS organise le championnat de France UNSS excellence KARATE.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est réservée aux personnes possédant une licence UNSS (sport scolaire en collège ou lycée).

Une qualification préalable au championnat académique est nécessaire pour se présenter au championnat de France.

Le championnat de France UNSS permet la participation des équipes de collèges et de lycées selon les principes suivants :

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉ(E) AUTORISÉ(E)	Benjamins, Minimes, Cadets	Minimes, Cadets, Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	B3, M1, M2, C1 2 à 4 compétiteurs dont 1 kata fille et un kata garçon + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique. Mixité obligatoire.	M1, M2, C1, C2, J1, J2 2 à 4 compétiteurs dont 1 kata fille et un kata garçon + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique. Mixité obligatoire.
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée. Niveau académique minimum (pastille jaune). Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	Règlement spécifique « Karaté UNSS » disponible sur le site : www.unss.org .	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle kata et combat par catégorie d'âge et de poids. La formule des rencontres est sous forme de poules. Les deux meilleurs résultats combats (garçon et fille), le kata fille et le kata garçon sont pris en compte pour le classement de l'équipe.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique. 1 équipe Collège et 1 équipe Lycée + quotas CMN.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 Maximum	26 Maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges.	Champion de France UNSS Excellence lycées.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES COMPETITIONS

1. Le tournoi de KARATE comprend des compétitions KUMITE et KATA.
2. Les compétitions KUMITE sont divisées en combats individuels.
3. Les combattants sont divisés en catégories de poids (voir tableau ci-dessous). Ces catégories sont données à titre indicatif. La CMN se réserve le droit d'aménager les catégories de poids afin de préserver la sécurité des combattants.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. La compétition est une rencontre individuelle par sexe et par catégorie d'âge et de poids. Le classement des équipes sera établi selon les points attribués et cumulés au :
 - meilleur résultat kata chez les jeunes filles
 - meilleur résultat kata chez les jeunes gens
 - meilleur résultat combat chez les jeunes filles
 - meilleur résultat combat chez les jeunes gens.
2. En vue d'un volume de pratique optimale, les compétiteurs s'opposent individuellement en kata et en kumité avec des formules adaptées aux effectifs.
3. En cas d'égalité au nombre de points, le classement des équipes sera établi en fonction des critères suivants :
 - Nombre de 10 points dans l'équipe.
 - Nombre d'épreuves effectuées dans l'équipe.
 - Nombre de filles dans l'équipe.
 - Nombre d'avertissements CI en finale.
 - Moyenne d'âge des membres de l'équipe.

ARTICLE 4 - LES CATEGORIES D'ÂGE ET DE POIDS :

Catégories d'âge 2017/2018

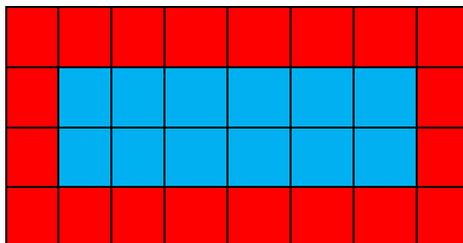
Benjamins	nés en 2006
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Catégories de poids 2017/2018

	B3 et MINIMES	CADETS	JUNIORS
Filles	- 46 kg	- 50 kg	- 55 kg
	- 53 kg	- 57 kg	
	+ 53 kg	+ 57 kg	+ 55 kg
Garçons	- 46 kg	- 60 kg	- 60 kg
	- 53 kg	- 70 kg	- 67 kg
	+ 53 kg	+ 70 kg	+ 67 kg

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE LA COMPETITION KUMITE

1. La durée des combats est limitée 2 minutes pour toutes les catégories.
2. Le décompte du temps d'un combat commence quand l'Arbitre donne le signal de début « HAJIME » et ne s'arrête qu'en cas de l'intervention du référent de tatami.
3. Face à l'aménagement particulier du milieu (système en couloir), la marque suite à une action en décalage est valorisée.



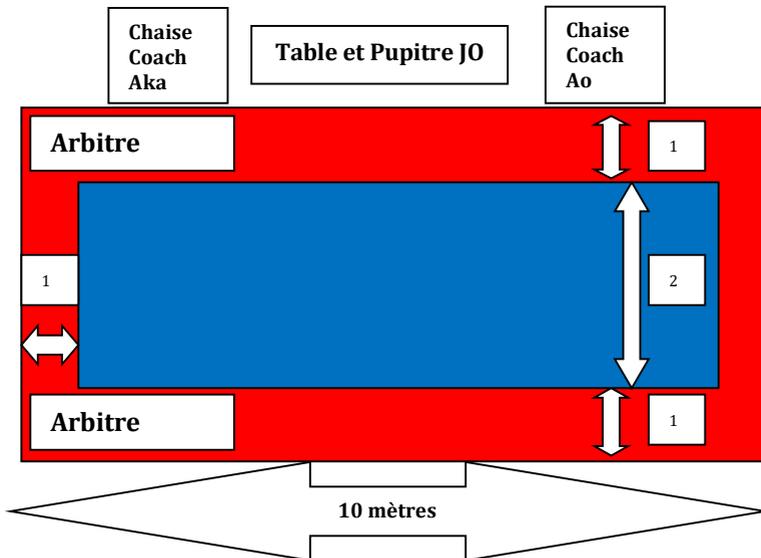
4. Le combat se déroule prioritairement dans le couloir. Le combattant qui pose un appui dans la zone extérieure est pénalisé, sauf s'il engage immédiatement une attaque. Si cette attaque vient à toucher l'adversaire, le compétiteur se voit attribuer un ippon et ce, quelle que soit la nature et le niveau de l'attaque (poing ou pied).
5. Le combat s'arrête au bout d'une minute pour intervention de 15 secondes des jeunes coaches. Toute communication sera interdite en dehors de ce temps « coaching ».
6. Le coaching d'un compétiteur n'est autorisé que par un élève de l'équipe, identifié par une chasuble. Il doit être présent dès le début et durant toute la durée du combat.
7. Le Chronométrateur signale distinctement les 15 dernières secondes du combat au moyen d'un gong ou d'une sonnette. La fin du combat est annoncée par un second signal.
8. Tout contact est sanctionné :
 - niveau jodan : la touche donne lieu à un avertissement, la blessure avec saignement entraîne la disqualification;
 - niveau shudan : la touche est impérativement contrôlée.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

9. Est déclaré vainqueur le combattant ayant le plus de points au terme des 2 minutes ou le combattant ayant au moins 8 points d'écart.
10. En cas d'égalité au nombre de points à l'issue des 2 minutes, le Senshu s'appliquera. Le combattant ayant obtenu le premier avantage de points sans opposition (Senshu) sera déclaré vainqueur.
11. Lors de la journée de compétition (phases finales), si l'égalité persiste, la minute supplémentaire s'appliquera.
12. Les protections obligatoires pour toutes les catégories : casque, protège-dents, protèges-poings, protège-tibias et protège-pieds, plastron réversible, protège-poitrine pour les filles et coquille pour les garçons.
13. S'agissant des pénalités contacts :
 - un premier contact entraîne un avertissement ;
 - un deuxième contact donne un point à l'adversaire ;
 - un troisième contact donne deux points à l'adversaire ;
 - un quatrième contact entraîne la disqualification du combattant.

Pour le reste, la réglementation kumité actuelle de la FFKDA s'applique.

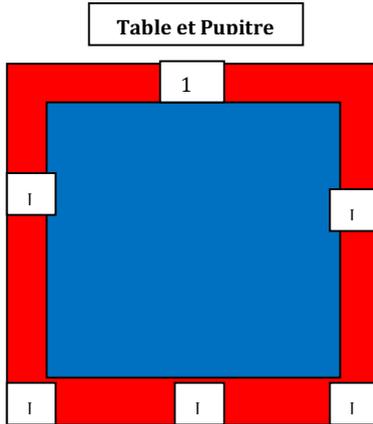
14. L'espace de combat : L'aire est en couloir afin de faciliter la tâche d'arbitrage, et de pouvoir multiplier le nombre de surfaces de combat. Ainsi l'aire de combat sera constituée d'un couloir central de 2 m de large sur 8 m de long. Il sera bordé de chaque côté par des couloirs latéraux de 1m soit une surface de 10m x 4m.



ARTICLE 6 : ORGANISATION DE LA COMPETITION KATA.

Surface de compétition en kata

L'aire de compétition doit être plane, suffisamment grande, et ne présenter aucun danger.



1. Le(a) compétiteur(trice) doit annoncer son Kata à la table officielle.
2. Le Kata doit être inscrit sur la liste officielle (voir liste en ci-dessous).
3. La compétition se déroule aux drapeaux. Chaque compétiteur exécute son kata. Les juges désignent le(a) gagnant(e) en levant au coup de sifflet un drapeau bleu ou rouge.
4. La victoire est acquise à la majorité des drapeaux.
5. En minime, seuls les katas de base sont autorisés pour la phase éliminatoire. Le(a) compétiteur(trice) minime devra exécuter un kata supérieur lors des phases finales.
6. Au cours de la phase éliminatoire, et lors des phases finales, le(a) compétiteur(trice) minime peut effectuer le même kata à plusieurs reprises.

ARTICLE 7 : LISTE DE KATA

B3 et MINIMES				
	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU RYU
Phase éliminatoire	5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN	FUKI KATA DAI ICHI
Phases finales	LISTE FEDERATION MONDIALE DE KARATE			
CADETS ET JUNIORS				
LISTE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE				

ARTICLE 8 : PROCEDURE DE CLASSEMENT

Si la compétition se déroule de manière individuelle, il n'y a pas de titre individuel, les récompenses ne sont obtenues que par le classement des équipes selon un système de point. L'attribution des points se fait selon la manière suivante :

Les points des **deux meilleurs combattants** de l'équipe (garçon **ET** fille), ceux des **deux meilleurs katas** (garçon **ET** fille) seront les **seuls points** pris en compte.

Kata et Combat (6 compétiteurs et plus)

PLACE	POINTS
Vainqueur de la finale	10 points
Perdant de la finale	8 points
Les 2 troisièmes places	6 points
¼ finalistes	4 points
Place de deuxième en poule	3 points
Place de troisième en poule	2 points
Place de quatrième en poule	1 point

Kata et Combat (moins de 6 compétiteurs)

Lorsqu'il n'y a pas de phases éliminatoires (poules de 3, 4 et 5), l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Premier : 10 points
- Deuxième : 6 points
- Troisième : 3 points
- Quatrième : 2 points
- Cinquième : 1 point.

En cas de 2 compétiteurs dans une poule : 1^{ère} place = 8 points et 2^{ème} place = 6 points.
En cas de compétiteur isolé : 6 points.

La CMN se réserve la possibilité, en cas de grands déséquilibres entre deux catégories de poids, de proposer une répartition de points différente afin de garantir l'équité entre tous les élèves participants.

En cas d'égalité au nombre de points, le classement des équipes sera établi en fonction des critères suivants :

- Nombre de 10 points dans l'équipe.
- Nombre d'épreuves effectuées dans l'équipe.
- Nombre de filles dans l'équipe.
- Nombre d'avertissements C1 en finale.
- Moyenne d'âge des membres de l'équipe.

COUPES DE FRANCE ZONES NORD / SUD INDIVIDUELLES
BENJAMINS - MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS
KARATE JUTSU

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service Compétitions de la FFKDA.

La compétition est ouverte aux licenciés ayant au minimum la licence de la saison en cours, sans restriction de nationalité.

SURCLASSEMENT : Aucun sur-classement ne sera autorisé

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES : Karaté gi (ou équivalent, reconnu par la FFKDA), Ceinture rouge et ceinture bleue, gants adaptés aux saisies.

PESEE : La pesée est effectuée sous le contrôle des arbitres. Aucune tolérance de poids ne sera accordée.

COMPETITIONS INDIVIDUELS EN OPPOSITION

INDIVIDUELS MASCULINS

Catégories de poids BENJAMINS : -35 kg / -40 kg / -45 kg / -50 kg / -55 kg / +55 kg

Catégories de poids MINIMES : -45 kg / -50 kg / -55 kg / +55 kg

Catégories de poids CADETS : -52 kg / -57 kg / -63 kg / -70 kg / +70 kg

Catégories de poids JUNIORS : -55 kg / -61 kg / -68 kg / -76 kg / +76 kg

Catégories de poids SENIORS : - 60 kg / - 70 kg / - 80 kg / - 90 kg / +90 kg

INDIVIDUELS FEMININES

Catégories de poids BENJAMINES : -30 kg / -35 kg / -40 kg / -45 kg / +45 kg

Catégories de poids MINIMES : -45 kg / -50 kg / +50 kg

Catégories de poids CADETTES : -47 kg / -54 kg / +54 kg

Catégories de poids JUNIORS : - 48 kg / - 53 kg / - 59 kg / + 59 kg

Catégories de poids SENIORS : - 55 kg / - 60 kg / - 65 kg / + 65 kg

COMPETITION : La décision est prise aux drapeaux.
Elimination avec repêchages pour les 3èmes places.

DUREE DES COMBATS : Voir règlement de Compétition (selon catégories d'âges).

QUALIFICATIONS

SELECTIONS DANS CHACUNE DES CATEGORIES DE POIDS

Tous les PARTICIPANTS de chaque catégorie qui ont la Nationalité Française, sont sélectionnés pour les Championnats de France

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
BENJAMINS - MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS
KARATE JUTSU

INSCRIPTIONS

La compétition est réservée uniquement aux PARTICIPANTS des Coupes Zones Nord et Sud. Les compétiteurs doivent obligatoirement avoir la nationalité française. Il est impératif de présenter une pièce nationale d'identité française.

SURCLASSEMENT : Aucun sur-classement ne sera autorisé

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi (ou équivalent, reconnu par la FFKDA), Ceinture rouge et ceinture bleue, gants adaptés aux saisies.

PESEE : La pesée est effectuée sous le contrôle des arbitres. Aucune tolérance de poids ne sera accordée.

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS EN OPPOSITION

INDIVIDUELS MASCULINS

Catégories de poids BENJAMINS : -35 kg / -40 kg / -45 kg / -50 kg / -55 kg / +55 kg

Catégories de poids MINIMES : -45 kg / -50 kg / -55 kg / +55 kg

Catégories de poids CADETS : -52 kg / -57 kg / -63 kg / -70 kg / +70 kg

Catégories de poids JUNIORS : -55 kg / -61 kg / -68 kg / -76 kg / +76 kg

Catégories de poids SENIORS : - 60 kg / - 70 kg / - 80 kg / - 90 kg / +90 kg

INDIVIDUELS FEMININES

Catégories de poids BENJAMINES : -30 kg / -35 kg / -40 kg / -45 kg / +45 kg

Catégories de poids MINIMES : -45 kg / -50 kg / +50 kg

Catégories de poids CADETTES : -47 kg / -54 kg / +54 kg

Catégories de poids JUNIORS : - 48 kg / - 53 kg / - 59 kg / + 59 kg

Catégories de poids SENIORS : - 55 kg / - 60 kg / - 65 kg / + 65 kg

COMPETITION : La décision est prise aux drapeaux.

Elimination avec repêchages pour les 3èmes places.

DUREE DES COMBATS : Voir règlement de Compétition (selon catégories d'âges).

COUPE DE FRANCE CORPO INTERGENERATIONNELLE INDIVIDUELLE
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

NE SONT PAS AUTORISES A PARTICIPER :

- les podiums des Coupes de France, des Championnats de France, des Opens (Adidas) & (France), dans les épreuves Kata et Combat individuelles de la saison passée et de la saison en cours.
- les internationaux et membres des équipes de France.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux catégories benjamins et vétérans

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge.

KATAS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

Les catégories vétérans - féminines et masculins

Vétérans 1 de 35 à 45 ans ;

Vétérans 2 de 46 à 55 ans ;

Vétérans 3 de 56 à 65 ans ;

Vétérans 4, 66 ans et plus.

Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant :

SI la compétition excède 3 tours, un benjamin peut reprendre un Kata qu'il a déjà réalisé.

SI la compétition excède 4 tours, un minime peut reprendre un Kata qu'il a déjà réalisé.

SI la compétition excède 5 tours, un cadet-junior-senior peut reprendre un Kata qu'il a déjà réalisé.

La décision est prise aux drapeaux.

COMBATS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges et de poids : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

Les catégories vétérans - féminines et masculins

Vétérans 1 de 35 à 45 ans ;

Vétérans 2 de 46 à 55 ans ;

Vétérans 3 de 56 à 65 ans ;

Vétérans 4, 66 ans et plus.

DUREE DES COMBATS :

Seniors masculins : 3 minutes ;

Seniors féminines, benjamins, minimes, cadets, juniors, vétérans : 2 minutes.

COUPE DE FRANCE CORPO INTER GENERATIONNELLE
EQUIPE
KATA / COMBAT

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont limitées à une seule équipe par Club.

(Les ententes sportives ne sont pas autorisées à y participer).

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros par équipe est à régler par le Club.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

COMPETITION PAR EQUIPE :

COMBATS EQUIPES SENIORS Masculines et Féminines

Catégories d'âges : SENIORS

Composition des équipes masculines → 3 compétiteurs + 1 remplaçant

Composition des équipes féminines → 3 compétitrices + 1 remplaçante

Durée des combats : Seniors hommes : 3 minutes ; Seniors femmes : 2 minutes.

KATAS EQUIPES MIXTES (Pas de présentation de BUNKAI)

Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors

Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant,

Si la compétition excède 5 tours, un Kata peut-être exécuté deux fois.

**COUPE DE FRANCE BODY KARATE
INDIVIDUELLE ET PAR EQUIPE**

AUTORISATION A PARTICIPER :

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

1° INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération. Aucune inscription ne peut être prise sur place. Les inscriptions sont illimitées. Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant en individuel et de 16 euros par équipe est à régler par le club.

2° NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

3° MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition Body-Karaté est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique en individuel ou par équipe. Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée d'hommes, de femmes ou mixte. Les compétiteurs et compétitrices peuvent participer tant en équipes qu'en individuel.

4° LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration tant en individuel qu'en équipe doit être sur un CD qui sera remis à l'organisation. La durée du CD devra être tant en individuel qu'en équipe d'1 minute 30.

5° EPREUVES EN INDIVIDUEL

Les différentes catégories en individuelle Féminin		Age	Années
ESPOIR 1 F	Benjamin/Minime	10-11 ans / 12-13 ans	2006-2007 / 2004-2005
ESPOIR 2 F	Cadet/junior	14-15 ans / 16-17 ans	2002-2003 / 2000-2001
HONNEUR 1 F	Sénior	18 à 30 ans	1999-1987
HONNEUR 2 F		31 à 45 ans	1986-1972
HONNEUR 3 F		46 ans et plus	1971 et avant

Les différentes catégories en individuel Masculin		Age	Années
ESPOIR 1 M	Benjamin/Minime	10-11 ans / 12-13 ans	2006-2007 / 2004-2005
ESPOIR 2 M	Cadet/junior	14-15 ans / 16-17 ans	2002-2003 / 2000-2001
HONNEUR Masculin	Sénior	18 et plus	1999 et avant

6° ORGANISATION DE LA COMPETITION EN EQUIPE

Chaque équipe est composée de 3 personnes du même club. Les compétiteurs composant une équipe sont obligatoirement licenciés dans le même club. Un club peut présenter plusieurs équipes. Les remplaçant (es) ne sont pas autorisé (es).

Chaque équipe propose et démontre une interprétation libre. En équipe, les 3 compétiteurs doivent commencer leur démonstration face au juge central.

Pour toutes les finales de chaque catégorie, l'équipe a le choix de présenter la même démonstration ou présenter une nouvelle démonstration. En équipe, la disposition des 3 membres est libre (en triangle, sur la même ligne, ...).

7° LA COMPOSITION DES EQUIPES

Les différentes catégories en équipe	Age	Années
ESPOIR F	Moins de 18 ans (féminin)	2007-2000
ESPOIR M	Moins de 18 ans (masculin)	2007-2000
HONNEUR MASCULIN	Plus de 18 ans (masculin)	1999 et avant
HONNEUR FEMININ 1	18 à 30 ans (féminin)	1999-1987
HONNEUR FEMININ 2	31 à 45 ans (féminin)	1986-1972
HONNEUR FEMININ 3	46 ans et plus (féminin)	1971 et avant
OPEN	Toute catégorie d'âge, équipe composée d'hommes, de femmes ou mixte	

La catégorie Espoir peut être constituée soit de 3 hommes, soit de 3 femmes ou mixtes.

Pour les catégories en équipe Espoir, Honneur masculin et Honneur féminin, aucune dérogation d'âge autorisée et aucun sur classement n'est autorisé.

La catégorie OPEN peut-être constituée quel que soit la catégorie d'âge soit de 3 hommes, de 3 femmes, ou mixtes.

En équipe, un compétiteur engagé dans une catégorie, ne peut concourir dans une autre équipe.

8° DUREE DE LA DEMONSTRATION

En individuel et en équipe, La durée devra être d'1 minute 30 des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée.

9° TENUE

Tant en équipe qu'en individuel, les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus. Le choix de la tenue est soit blanche, soit colorée. Tant sur le pantalon que sur le tee-shirt, peuvent être portés uniquement le qualificatif Body-Karaté, le logo fédéral FFKDA, l'écusson ou la sérigraphie du club, le port de bijoux, tout autre vêtement ou équipement est interdit. L'équipe doit avoir une tenue identique.

Chaque compétiteur, tant en individuel qu'en équipe, chaque compétiteur portera des mitaines de couleur rouge ou bleu.

REGLEMENTATION NATIONALE

PARA-KARATE

COUPE DE FRANCE KATA ET COMBAT

ARTICLE 1 INTRODUCTION

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les compétitions seront organisées sur la base des principes suivants:

1. Chaque athlète avec un handicap doit être autorisé à participer, atteindre et profiter des bienfaits de la pratique.
2. Chaque athlète handicapé est une personne ayant des besoins particuliers.

ARTICLE 2 : LIEU

1. L'installation doit être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et doit offrir un stationnement accessible.
2. Il doit y avoir au moins deux toilettes assez larges pour un utilisateur de fauteuil roulant. Le nombre de toilettes doit être suffisant, selon le nombre d'inscriptions.
3. Il doit y avoir une entrée séparée pour les concurrents.
4. Il doit y avoir une zone d'échauffement divisée selon les catégories de classification, selon les possibilités.

ARTICLE 3 : PRÉPARATION

1. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un trouble d'apprentissage.
2. Les athlètes fourniront le formulaire médical de la FFKDA qui sera envoyé lors de l'inscription et remis au bureau de contrôle des personnes handicapées sur le jour de la compétition.
3. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
4. Les concurrents de la catégorie E peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
5. Chaque concurrent doit être licencié à la FFKDA.
6. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
7. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.

8. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FFKDA.
9. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH.

ARTICLE 4 : AIRE DE COMPÉTITION

1. L'aire de compétition doit être plane et dépourvue de danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface totale de 10 X 10 est composée de tatamis. L'aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.
3. Deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, doivent être établies à une distance d'un mètre et demi du centre de la zone de compétition pour le positionnement des concurrents.
4. Les coaches accompagneront les athlètes dans l'aire de compétition pour les guider vers la position Rouge ou la position Bleu. Le rôle des coaches est d'être toujours à portée de main pour aider les athlètes comme requis.
5. Le Kata et l'équipe kata pour les utilisateurs de fauteuil roulant aura lieu sur un tatami d'au moins 20 mm d'épaisseur.

EXPLICATION:

- I. Aucun obstacle à moins d'un mètre de périmètre extérieur de la zone de sécurité.*
- II. Les tatamis puzzles utilisés doivent être antidérapants. Ils doivent avoir une épaisseur minimum de 20 mm. Le superviseur doit veiller à ce que les tapis ne se déplacent pas, pour éviter de constituer des blessures un danger.*

ARTICLE 5 - TENUE OFFICIELLE

Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.

A - LES JUGES

1. Les Juges doivent porter la tenue officielle
2. La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
 - Cravate officielle sans épingle.
 - Pantalons gris uni, sans revers.
 - Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

B - LES COMPETITEURS

1. Les compétiteurs doivent porter, un KARATE-GI blanc sans bande ni liseré. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de KARATE-GI peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste
2. En fonction du handicap le KARATE-GI pourra être modifié, adapté suivant les besoins.
3. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.
4. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires.
5. Les lunettes sont interdites. Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
6. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
7. Pour les kumité le port des gants homologués par la Fédération française de karaté et disciplines associées est obligatoire ; un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus.
8. Pour les kumité les casques, protège-dents, protège-tibias sont obligatoires pour les femmes et les hommes ou pas selon le type de handicap. Pour les hommes, la coquille est obligatoire, pour les femmes, le protège-poitrine est obligatoire.
9. Tout l'équipement de protection doit être homologué par la FFKARATE.
 - *Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).*

C - LES COACHS

Les coaches doivent en tout temps pendant le tournoi, porter un survêtement et porter leur carte de coach/accompagnateur.

LISTE DES KATAS DES CATEGORIES (CADETS-JUNIORS-ESPOIRS-SENIORS)

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS		
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE		
ANAN	JITTE	PASSAI
ANAN DAI	JYUROKU	PINAN 1-5
ANNANKO	KANCHIN	ROHAI
AOYAGI	KANKU DAI	SAIFA (SAIHA)
BASSAI DAI	KANKU SHO	SANCHIN
BASSAI SHO	KANSHU	SANSEIRU
CHATANYARA KUSHANKU	KOSOKUN (KUSHANKU)	SANSERU
CHINTE	KOSOKUN (KUSHANKU) DAI	SEICHIN
CHINTO	KOSOKUN (KUSHANKU) SHO	SEIENCHIN
ENPI	KOSOKUN SHIHO	SEIPAI
FUKYGATA 1-2	KUMPU	SEIRUI
GANKAKU	KURURUNFA	SEISAN (SEISHAN)
GARYU	KUSANKU	SHINPA
GEKISAI (GEKSAI) 1-2	MATSUMURA ROHAI	SHINSEI
GOJUSHIHO	MATSKAZE	SHISOCHIN
GOJUSHIHO DAI	MATUSUMURA BASSAI	SOCHIN
GOJUSHIHO SHO	MEIKYO	SUPARINPEI
HAKUCHO	MYOJO	TEKKI 1-3
HANGETSU	NAIFANCHIN (NAIHANSHIN) 1-3	TENSHO
HAUFA	NIJUSHIHO	TMORAI BASSAI
HEIAN 1-5	NIPAPO	USEISHI (GOJUSHIHO)
HEIKU	NISEISHI	UNSU (UNSHU)
ISHIMINE BASSAI	OHAN	WANKAN
ITOSU ROHAI 1-3	PACHU	WANSHU
JIIN	PAIKU	
JION	PAPUREN	

Les 5 Heian ou Pinan sont autorisés

ARTICLE 6 : LES KUMITE

Les compétitions en fauteuil ne sont pas autorisées en combat (sauf pour l'épreuve kata équipe en finale (Bunkai)).

Le règlement appliqué est le même règlement que celui des valides. (Voir les catégories)

Pour la catégorie E1 et E4 (même règlement que valide).

La durée des combats 1mn 30, par système d'élimination directe, les repêchages peuvent être utilisés.

Pour la catégorie A et B

Les catégories A et B restent distincts et ne sont pas associées. Le règlement reste le même.

➤ **Catégorie A**

Un système de poule peut être organisé, soit sur deux ou 4 poules.

En deux poules : le premier de chaque poule rencontre l'autre dans une finale.

En quatre poules : le premier de chaque poule se rencontre pour une demie finale puis une finale ensuite.

La durée des combats est de 1mn 30.

Les points accordés sont les suivants :

- WAZA-ARI : Deux points.

- WAZA-ARI (deux points) est accordé pour :

- CHUDAN TSUKI (y compris les techniques réalisées dans le dos).
- CHUDAN UCHI.

Les attaques sont limitées aux surfaces suivantes :

- a) Abdomen. b) Poitrine. c) Dos. d) Côtés.

➤ **Catégorie B**

Un système de poule peut être organisé, soit sur deux ou 4 poules.

En deux poules : le premier de chaque poule rencontre l'autre dans une finale.

En quatre poules : le premier de chaque poule se rencontre pour une demie finale puis une finale ensuite.

La durée des combats est de 1mn 30.

Les points accordés sont les suivants :

- WAZA-ARI : Deux points.

- YUKO : Un point.

- WAZA-ARI (deux points) est accordé pour :

- CHUDAN TSUKI (y compris les techniques réalisées dans le dos).
- CHUDAN UCHI.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 / 2018

- YUKO (un point) est accordé pour :

- JODAN TSUKI (y compris les techniques réalisées dans le dos).
- JODAN UCHI.

Les attaques sont limitées aux surfaces suivantes :

- a) Tête. b) Visage. c) Cou. d) Abdomen. e) Poitrine. f) Dos. g) Côtés.

ARTICLE 7 : CATÉGORIES ET NIVEAUX DE CLASSIFICATION

1. Il est important de noter que de nouveaux niveaux dans les classifications seront créés pour que chaque catégorie attire plus de participants.

2. La compétition peut être encore classée par âge, sexe ou même par grade de ceinture pour toutes les catégories. Une catégorie a besoin d'avoir suffisamment de concurrents pour une compétition pour être viable.

ARTICLE 8 : CATÉGORIES DE HANDICAP

Catégorie		Handicap	
Polyhandicap	A	Atteinte motrice sévère des membres inférieurs +/- atteinte du ou des membres supérieurs + autre déficience (retard mental et/ ou déficience visuelle et/ou auditive et/ou respiratoire et/ou digestive...)	Kata – kumite avec protections casque intégral et plastron
Handicap Moteur fauteuil	B1	Atteinte motrice des quatre membres Atteinte motrice des membres inférieurs avec hypotonie du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata par catégories
	B2	Atteinte motrice des membres inférieurs avec stabilité du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	
Handicap Moteur debout	B3	Atteinte motrice du ou des membres inférieurs +/- atteinte d'un ou deux membres supérieurs	Kumité par catégories avec protections casque intégral et plastron Durée des combats 1'30 secondes
	C1	Personne malvoyante.	Kata uniquement

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

Handicap visuel	C2	Personne non-voyante.	Kata uniquement
Handicap auditif	D1	Personne malentendante	Kata - Kumite
	D2	Personne sourde	Kata - Kumite
Handicap Mental	E1	Handicap mental léger Division 1	E1 - E2 même règlement que les valides E3 kata simplifié et approche combat avec plastron porteur de cibles. E4 peuvent faire comme E1 et E2 en fonction du handicap.
	E2	Handicap mental moyen Division 2	
	E3	Handicap mental profond Division3	
Syndrome de down	E4	Trisomie 21	
Handicap Psychique	F	Psychose, trouble du spectre de l'autisme, trouble déficitaire de l'attention +/- hyperactivité	Kata - Kumite avec protections casque intégral et plastron
Troubles cognitifs	G	Dyspraxie, troubles du langage, troubles de la mémoire, troubles de l'attention	Kata - Kumite avec protections casque et plastron

Pour la validation des groupes, il faut un minimum de 3 personnes pour chacun d'eux.

ARTICLE 9 : DISPOSITION DE L'AIRE DE COMPÉTITION

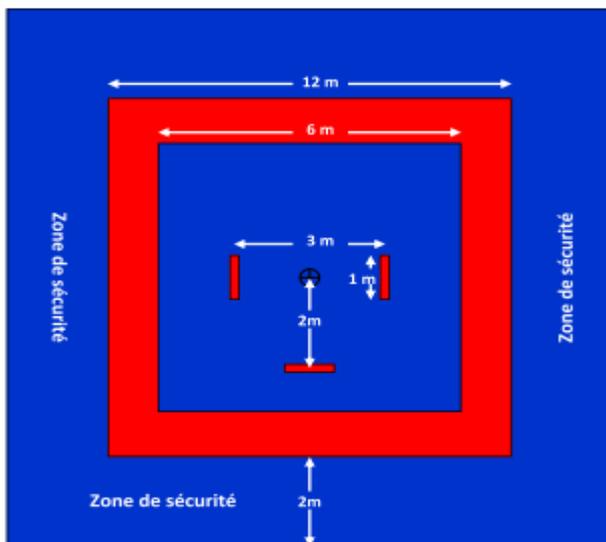
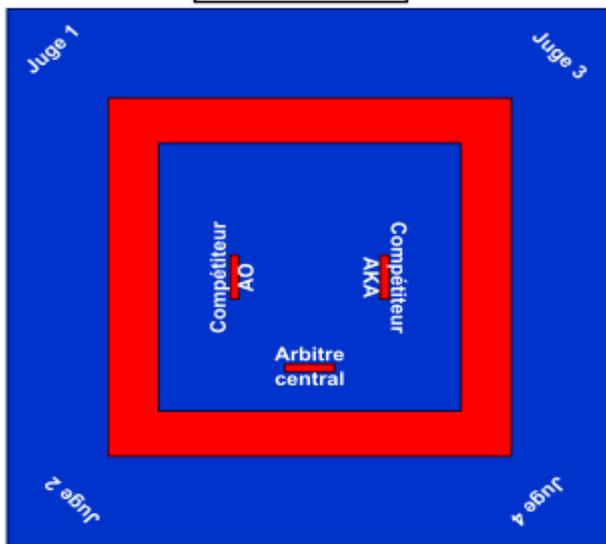


Table des Scores



ENTENTE SPORTIVE

Saison 2017 - 2018

TYPE D'ENTENTE KATA COMBAT

Cocher la case Kata ou Combat ou les deux si l'entente sportive vaut pour les deux types de compétition.

ENTENTE SPORTIVE : « »

(Le nom de l'entente sportive ne doit pas dépasser 13 caractères)

Je soussigné Je soussigné.....

Président(e) du club : Président(e) du club de

.....

N° de club N° de club

Autorise mon club à constituer une ES avec Autorise mon club à constituer une ES avec

Le club : Le club :

..... Pour la saison 2017 - 2018

Fait à Fait à ...

Le Le

Signature..... Signature

Nom et numéro de téléphone du correspondant

Formulaire d'Entente Sportive à adresser au siège fédéral - commission sportive ;
Des ententes sportives peuvent être constituées pour les compétitions KATA ou COMBAT par deux clubs d'un même département qui souhaitent s'associer dans une compétition. Quand deux clubs constituent une entente sportive, ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison sportive pour toutes les compétitions du niveau départemental au niveau national. Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe (excepté pour les compétitions Corpo) A chaque constitution d'une entente sportive, il faut déposer une demande sur un formulaire officiel et la transmettre au siège fédéral pour attribution d'un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. Si l'entente sportive ne procède à aucune modification celle-ci est tacitement reconductible pour chaque saison sportive. Les ententes sportives de Corse et d'outre mer peuvent associer plus que deux clubs.

FFKARATE
FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION EXCEPTIONNELLE EN HORS QUOTA
POUR LES CHAMPIONNATS DES LIGUES REGIONALES ET CHAMPIONNATS DE FRANCE

39 rue Barbès - 92120 Montrouge
www.ffkarate.fr

A transmettre à la Direction Technique Nationale

Monsieur Claudio PETTINELLA - E mail : cpettinella@ffkarate.fr

Au plus tard **10 jours**, impérativement avant la compétition concernée.

DATE DE LA DEMANDE :	PRENOM	SEXE	DATE DE NAISSANCE	CATEGORIE D'AGE (M/C/J/E/S)	N° DE LICENCE	NOM DU CLUB	N° D'AFFILIATION DU CLUB	LIGUE

Résultats sportifs de la saison précédente (Championnat de France) :
Résultats sportifs de la saison en cours (Coupe de France-Open Adidas-Open de France) :
Résultats internationaux (Compétitions WKF - EKF) :

COMPETITION QUALIFICATIVE A LAQUELLE L'ATHLETE N'A PAS PARTICIPE :
COMPETITION RELATIVE A LA DEMANDE DE DEROGATION :

	MOTIF DE LA DEMANDE
1) MEDICAL	En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
2) PROFESSIONNEL	Un problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
3) EXAMEN	Pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
4) 1e LEAGUE	Participation à une compétition en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative. A condition d'avoir été médaillé au Championnat de France de la saison précédente ou à la Coupe de France de la saison en cours.
5) COLLECTIF FRANCE	Tous types de regroupements ou de compétitions avec le Collectif France, le jour de la compétition qualificative (la dérogation est demandée uniquement par le Directeur des Equipes de France).

→ Sélectionner votre choix dans la liste en cliquant sur la case:

Quelque soit le motif de la demande, l'athlète doit ou préalable être médaillé au Championnat de France de la saison précédente, ou médaillé à la Coupe de France ou à l'Open Adidas ou l'Open de France de la saison sportive en cours.

VEUILLEZ DEVELOPPER AVEC PRECISION LA RAISON MOTIVANT LA DEMANDE (à joindre le justificatif demandé)

--

Directeur Technique Régional
 Vu et pris connaissance
 Signature

Président (e) de la Ligue Régionale
 Vu et pris connaissance
 Signature

Direction Technique Nationale
 Bon pour accord de
 Monsieur Claudio PETTINELLA
 Directeur Technique National Adjoint

Toute demande incomplète, sans motif valable, sans justificatif ou hors délai, sera refusée.

Téléchargement du document : <http://www.ffkarate.fr/competitions/>

AUTORISATION PARENTALE 2017/2018

Je soussigné

Père - Mère - tuteur (rayer les mentions inutiles)

Demeurant

.....

Téléphone : domicile Professionnel

N° SECURITE SOCIALE :.....

AUTORISE MON ENFANT

NOM.....**PRENOM**.....

A participer aux manifestations de la **Saison 2017/2018** organisées par la
F.F.KARATE et ses organes déconcentrés

(Ligues régionales - Zones interdépartementales - Départements)

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la
manifestation.

Fait à le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KARATE-GI

- Le Nom du combattant peut être placé, imprimé ou brodé **impérativement de couleur noire**.

- A partir des Minimes.**

Les dimensions imposées de la bande patronymique sont de 6 cm sur 30 cm.

Le bas du Nom est placé à 13 cm sous le col

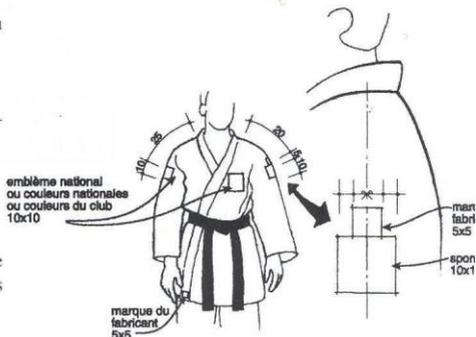
- Police de Lettres : **ARIAL BOLD**

- Emblème National ou couleurs du club sur le côté gauche de la veste. Dimensions maximales **100 cm²**.

- Marquage du fabricant : Au bas et sur le devant de la veste, sur une manche et au niveau haut du dos sous le col.

- Le dossard doit être fixé sur le dos à **16 cm** sous le col.

- Le compétiteur peut inscrire son Nom dans un espace de 6 cm sur 30 cm (exemple) :



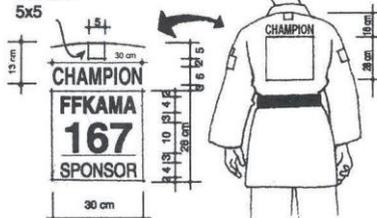
←-----→
CHAMPION ↑ 6 cm ↓

Police de Lettres → **ARIAL BOLD**

**ABCDEFGHIJKLMN
 OPQRSTUVWXYZ**

Pour les Manifestations Exceptionnelles

marque du fabricant
5x5



Pour les Manifestations Traditionnelles



ANNEXES

LISTE DES KATAS

POUSSINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI

PUPILLES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	PINAN SANDAN	GEKISAI DAI ICHI
HEIAN YODAN	PINAN YODAN	PINAN YODAN	GEKISAI DAI NI
HEIAN CODAN	PINAN CODAN	PINAN GODAN Ou SHINSEI 1 et 2	
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2017 /2018

BENJAMINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

MINIMES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

LISTE NON EXHAUSTIVE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS		
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE		
ANAN	JITTE	PASSAI
ANAN DAI	JYUROKU	PINAN 1-5
ANNANKO	KANCHIN	ROHAI
AOYAGI	KANKU DAI	SAIFA (SAIHA)
BASSAI DAI	KANKU SHO	SANCHIN
BASSAI SHO	KANSHU	SANSEIRU
CHATANYARA KUSHANKU	KOSOKUN (KUSHANKU)	SANSERU
CHINTE	KOSOKUN (KUSHANKU) DAI	SEICHIN
CHINTO	KOSOKUN (KUSHANKU) SHO	SEIENCHIN
ENPI	KOSOKUN SHIHO	SEIPAI
FUKYGATA 1-2	KUMPU	SEIRUI
GANKAKU	KURURUNFA	SEISAN (SEISHAN)
GARYU	KUSANKU	SHINPA
GEKISAI (GEKSAI) 1-2	MATSUMURA ROHAI	SHINSEI
GOJUSHIHO	MATSKAZE	SHISOCHIN
GOJUSHIHO DAI	MATSUMURA BASSAI	SOCHIN
GOJUSHIHO SHO	MEIKYO	SUPARINPEI
HAKUCHO	MYOJO	TEKKI 1-3
HANGETSU	NAIFANCHIN (NAIHANSHIN) 1-3	TENSHO
HAUFA	NIJUSHIHO	TMORAI BASSAI
HEIAN 1-5	NIPAPO	USEISHI (GOJUSHIHO)
HEIKU	NISEISHI	UNSU (UNSHU)
ISHIMINE BASSAI	OHAN	WANKAN
ITOSU ROHAI 1-3	PACHU	WANSHU
JIN	PAIKU	
JION	PAPUREN	

ANNEXE LISTE DES KATA COMBINEE KATAS / COMBATS

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE MINIMES					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdai ichi Geki saï dai ni saïfa
1/4 finales tirage au sort	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku	Naïfanchi shodan Bassaï dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Saïfa Seyunchin sanchin
1/2 finale Liste Minimés	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai Jion Empi	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku Wanshu Jion	Naïfanchi shodan Bassaï dai Kosokun dai Saïfa Seienchin Jion Seipa	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai Jion Empi	Saïfa Seyunchin sanchin Shisouchin Sanseiru Seipa
finale et place de 3 ^{ème} kata libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE CADETS A SENIORS					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdai ichi Geki saï dai ni saïfa
1/4 finales tirage au sort	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku	Naïfanchi shodan Bassaï dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Saïfa Seyunchin sanchin
1/2 finale, finale et place de 3 ^{ème} kata libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

EXEMPLES DE TABLEAUX

POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES

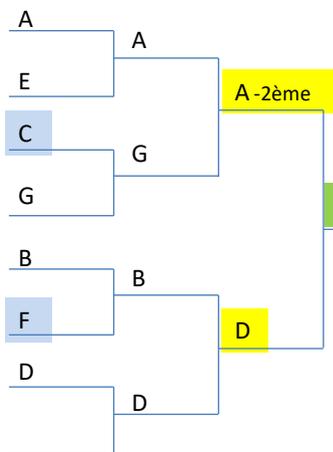
COMBAT ET KATA

DES CATEGORIES MINIMES A SENIORS

CONCERNANT LES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFKDA

**Exemple de classement pour une compétition qualificative
6 qualifiés pour 7 participants**

1/4 finale 1/2 finale finale
↓ ↓ ↓

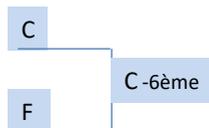


Classement

- 1 : D**
- 2 : A**
- 3 : E**
- 3 : B**
- 5 : G**
- 5 : C**

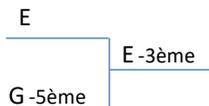
les 6 premiers sont

les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer le 6^{ème} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.
Un combat supplémentaire entre les compétiteurs C et F non classés initialement est effectué pour définir et classer le 6^{ème}



Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut



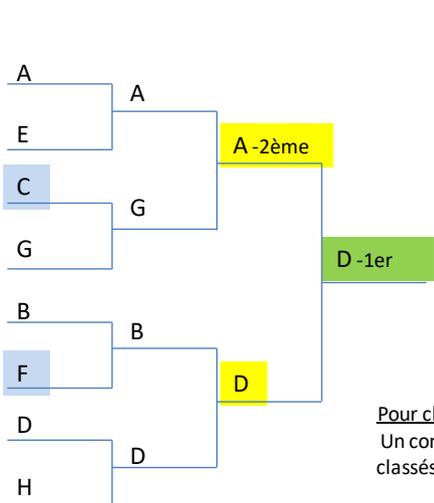
Demi tableau du bas

B -3ème

Du fait que D le finaliste saute un tour en 1/4 de finale, il y a un combat de repêchage en moins sur le demi tableau du bas

**Exemple de classement pour une compétition qualificative
7 qualifiés pour 8 participants**

1/4 finale 1/2 finale finale



Classement

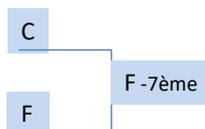
- 1 : D**
- 2 : A**
- 3 : E**
- 3 : B**
- 5 : G**
- 5 : H**
- 7 : F**

les 6 premiers sont

les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.

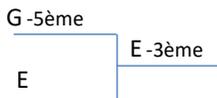
Pour classer le 7^{ème} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.

Un combat supplémentaire entre les compétiteurs C et F non classés initialement est effectué pour définir et classer le 7^{ème}

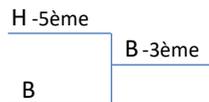


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

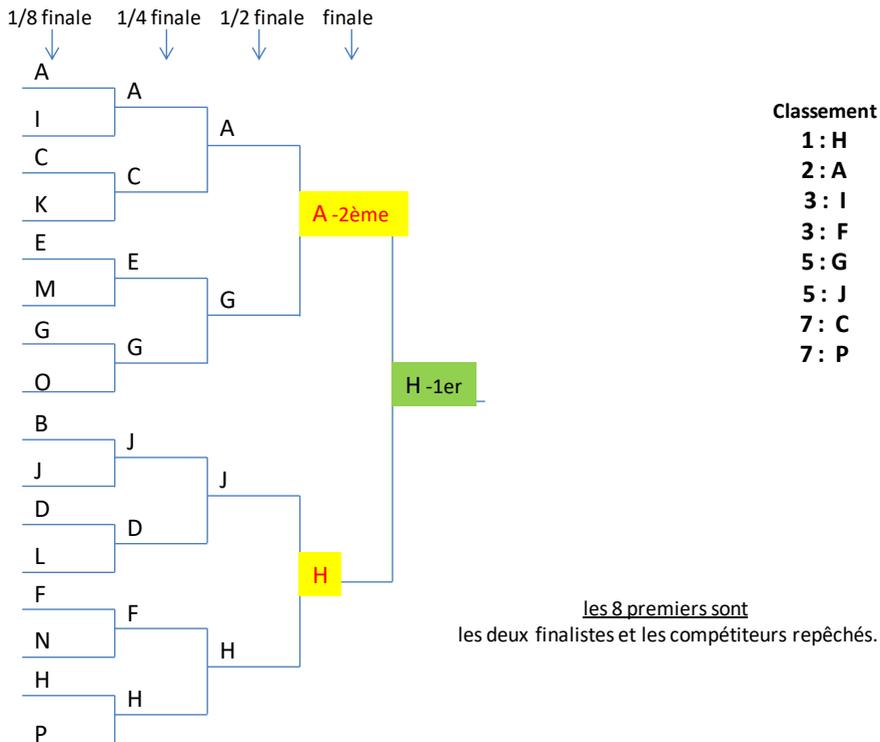
Demi tableau du haut



Demi tableau du haut

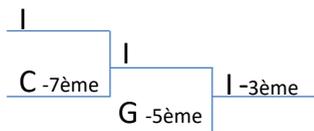


Exemple de classement pour une compétition qualificative
8 qualifiés pour 16 participants

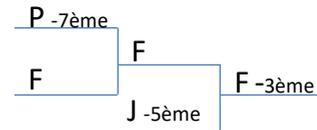


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut

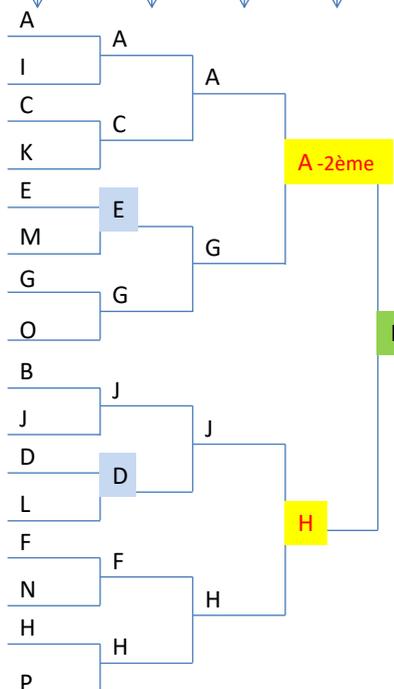


Demi tableau du bas



Exemple de classement pour une compétition qualificative
9 qualifiés pour 16 participants

1/8 finale 1/4 finale 1/2 finale finale

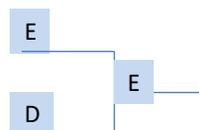


Classement

- 1 : H**
- 2 : A**
- 3 : I**
- 3 : F**
- 5 : G**
- 5 : J**
- 7 : C**
- 7 : P**
- 9 : E**

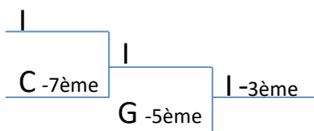
les 8 premiers sont

les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer le 9^{ème} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.
 Un combat supplémentaire entre les 2 compétiteurs non classés E et D est effectué pour définir et classer le 9ème.

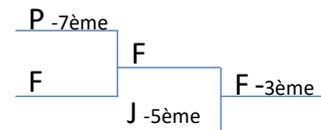


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

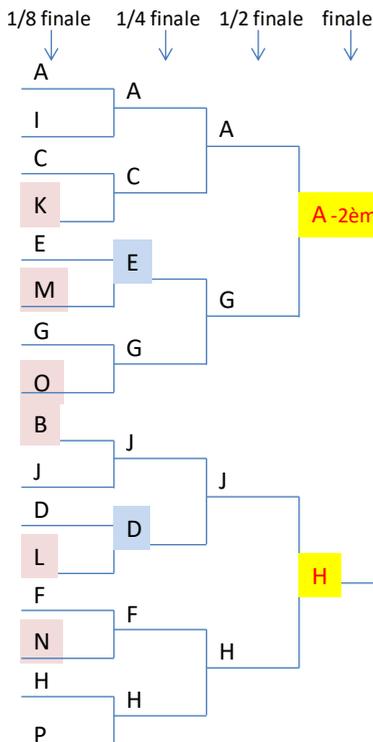
Demi tableau du haut



Demi tableau du bas



Exemple de classement pour une compétition qualificative
11 qualifiés pour 16 participants



Classement

- 1 : H**
- 2 : A**
- 3 : I**
- 3 : F**
- 5 : G**
- 5 : J**
- 7 : C**
- 7 : P**
- 9 : E**
- 9 : D**
- 11 : B**

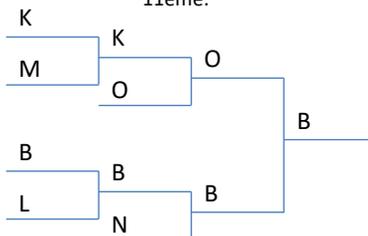
les 8 premiers sont

les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.

Pour classer les deux 9^{èmes} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.

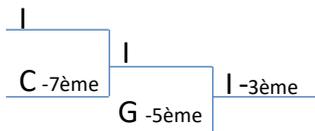
Pour classer le 11^{ème} la déclinaison s'effectue en 1/8^{ème} de finale.

Des combats supplémentaires entre les compétiteurs K-M-O-B-L-N non classés sont effectués pour définir et classer le 11^{ème}.

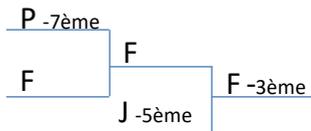


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

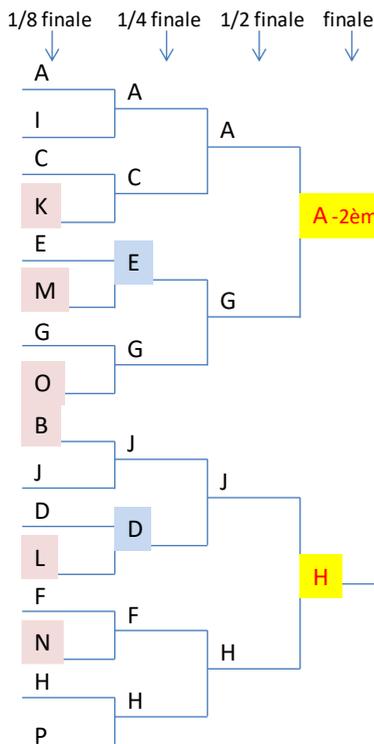
Demi tableau du haut



Demi tableau du bas



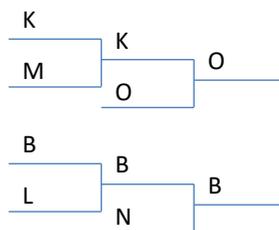
Exemple de classement pour une compétition qualificative
12 qualifiés pour 16 participants



Classement

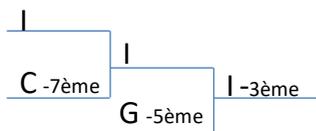
- 1 : H
- 2 : A
- 3 : I
- 3 : F
- 5 : G
- 5 : J
- 7 : C
- 7 : P
- 9 : E
- 9 : D
- 11 : O
- 11 : B

les 8 premiers sont
 les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer les deux 9^{èmes} la déclinaison
 s'effectue en 1/4 de finale.
Pour classer les deux 11^{èmes} la déclinaison
 s'effectue en 1/8^{ème} de finale.
 Des combats supplémentaires entre les compétiteurs
 K-M-O-B-L-N non classés sont effectués pour définir et classer les
 deux 11^{èmes} (11^{ème} et 12^{ème} places).

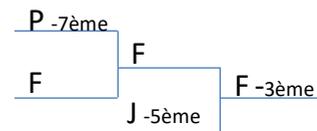


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

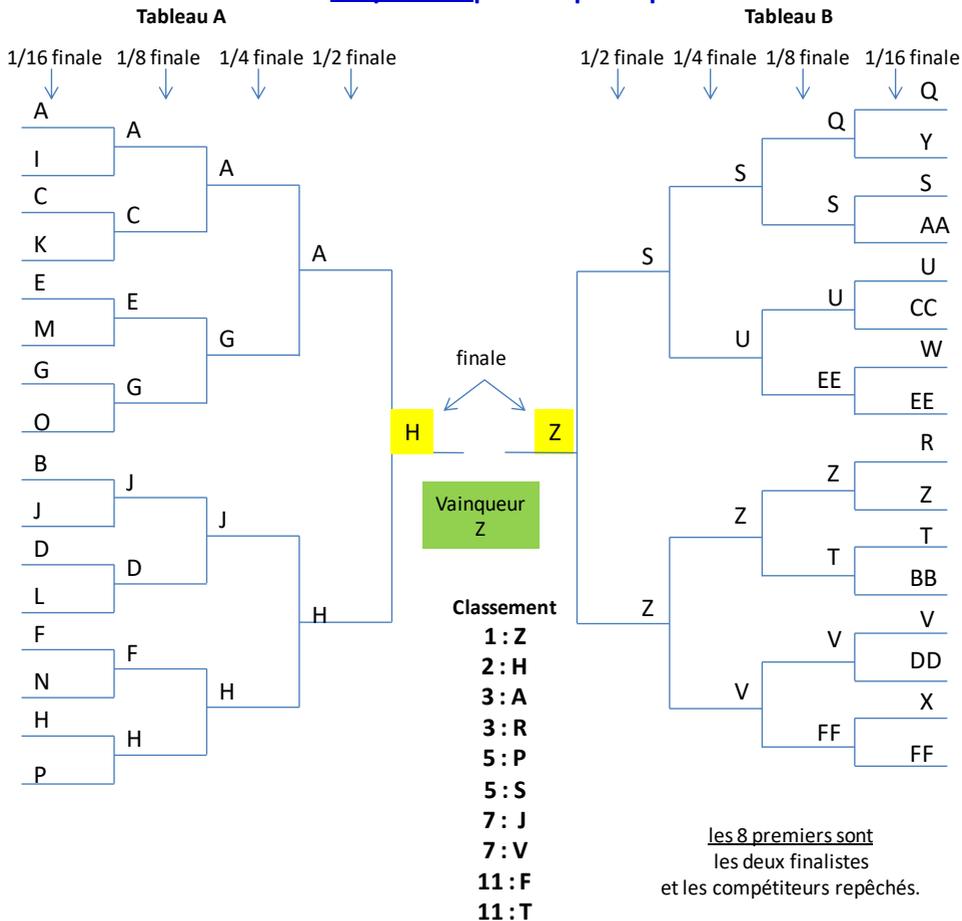
Demi tableau du haut



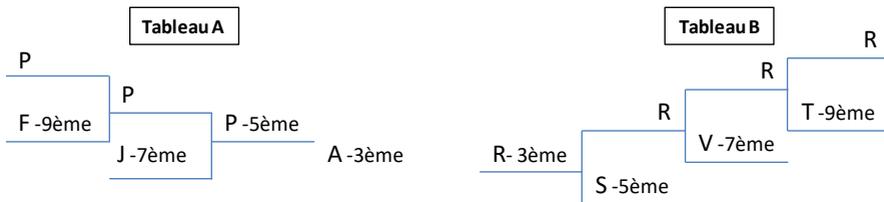
Demi tableau du bas



Exemple de classement pour une compétition qualificative
10 qualifiés pour 32 participants



Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes



EXEMPLES
DE FORMULES DE
COMPETITIONS NON OFFICIELLES
(Compétitions d'animations)

Ces compétitions sont organisées à l'initiative des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales et des clubs



Aucune compétition ne doit être organisée pour la catégorie des mini-poussins.
Cette catégorie peut participer exclusivement à des animations

COMPETITIONS NON OFFICIELLES

1. Le relais des maîtres (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres.

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse. Une rencontre compte donc neuf combats.

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

Les changements de combattants s'effectuent dès qu'une équipe atteint 5 points ou un multiple de 5 (10, 15, 20, etc ...) ou si le temps maximum d'un combat est atteint. Ce temps varie d'une minute à 3 minutes en fonction de l'âge des compétiteurs.

2. La coupe du petit samouraï (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition combats réservée aux enfants et aux jeunes.

Forme de la compétition

- Etablissement de poules de 3 combattants ;
- A l'issue des combats de poule, chaque combattant est classé dans un tableau de compétition selon un modèle préconisé ;
- En fonction du nombre de participants, le tableau de compétition est réalisé avec simple ou double repêchage.

3. Les kimonos d'or (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

- 1 - 1^{er} passage noté ;
choix du kata par le compétiteur dans une liste imposée ;
- 2 - Placement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- 3 - Etablissement du tableau de compétition selon le modèle préconisé ;
- 4 - Exécution des rencontres du tableau ; désignation du vainqueur ;
- 5 - Etablissement du classement de tous les compétiteurs.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut-être repris dans les tours suivants.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkai à réaliser à aucun stade de la compétition.

4. Le challenge des Jeunes (Berger) (Pas de mini-poussins)

Le Challenge Berger est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFKDA.

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge Berger.

LE RELAIS DES MAITRES

GENERALITES

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres (une personne supplémentaire, le remplaçant, est acceptée en cas de blessures de l'un des membres de l'équipe).

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse.

Une rencontre compte donc neuf matchs (noté M dans chacun des tableaux : M1, M2, M3...M9).

ADDITION DES POINTS

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

CHANGEMENT DE COMBATTANT

Le changement des combattants dépend de deux facteurs : le score et le temps.

Deux nouveaux combattants entreront en lice si l'une des équipes atteint 5 points (pour le premier combat) ou un multiple de 5 (10 pour le second combat, 15 pour le troisième, etc).

De même, un changement de compétiteurs sera effectué si le temps de combat maximum, variant de une à trois minutes en fonction de l'âge des combattants, est atteint.

ORDRE DES RENCONTRES

M : Match

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5

Fin du combat : temps écoulé (2 ou 3 minutes) ou score arrivé à :

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
5	10	15	20	25	30	35	40	45



空手道

LE RELAIS DES MAITRES
Fiche de mise en œuvre

EQUIPE 1

Club :

Combattant 1

Combattant 2

Combattant 3

Remplaçant (éventuel)

EQUIPE 2

Club :

Combattant 4

Combattant 5

Combattant 6

Remplaçant (éventuel)

ORDRE DES RENCONTRES

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5
SCORE								

COUPE DU PETIT SAMOURAI

Il s'agit d'une compétition réservée aux enfants et aux jeunes.

1. Les benjamins et minimes sont **répartis par poules de 3**.
2. Chaque enfant fait 2 combats ; à l'issue desquels un classement est effectué de 1 à 3 dans chaque poule.
3. Il n'y a pas d'élimination.
4. Tous les numéros 1 sont tête de série et sautent un tour ; les numéros 2 et 3 font un match de barrage.

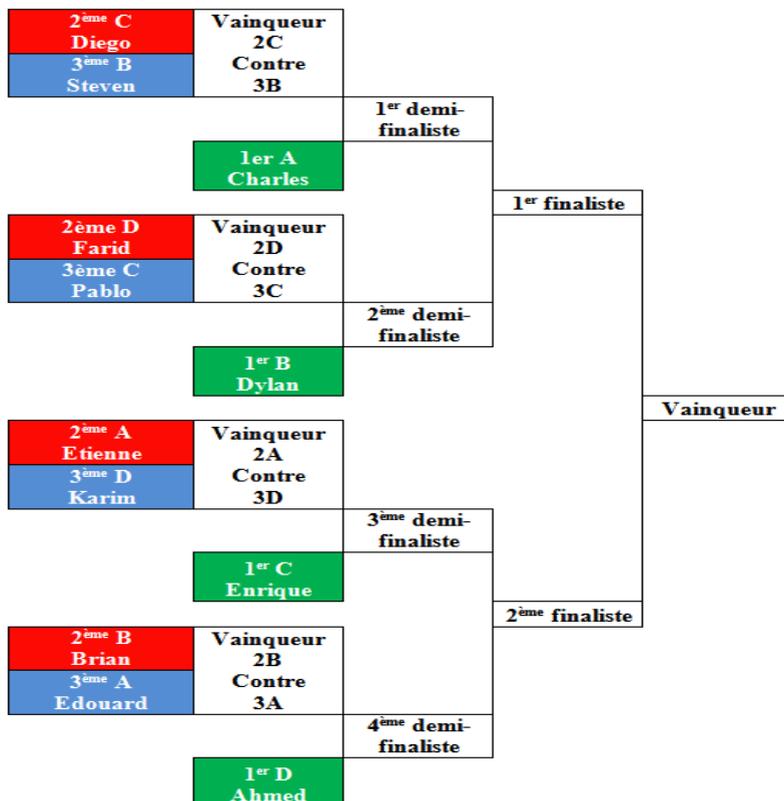
Exemple : classement au terme des tours de poule

POULE A 1 ^{er} Charles 2 ^{ème} Etienne 3 ^{ème} Edouard	POULE B 1 ^{er} Dylan 2 ^{ème} Brian 3 ^{ème} Steven	POULE C 1 ^{er} Enrique 2 ^{ème} Diego 3 ^{ème} Pablo	POULE D 1 ^{er} Ahmed 2 ^{ème} Farid 3 ^{ème} Karim
---	--	---	---

La première partie de la compétition est terminée.

Le classement provisoire en sortie de poule permet de dresser un tableau des rencontres où le 2^{ème} d'une poule affronte le 3^{ème} d'une autre poule.

Tous les premiers de chaque poule sautent un tour.





空手道

LA COUPE DU PETIT SAMOURAI
Fiche de mise en œuvre

1. INSCRIRE LE NOM DES COMBATTANTS DANS CHACUNE DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D

2. ETABLIR LE CLASSEMENT INTERMEDIAIRE

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}

3. ORGANISER LE TABLEAU





Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

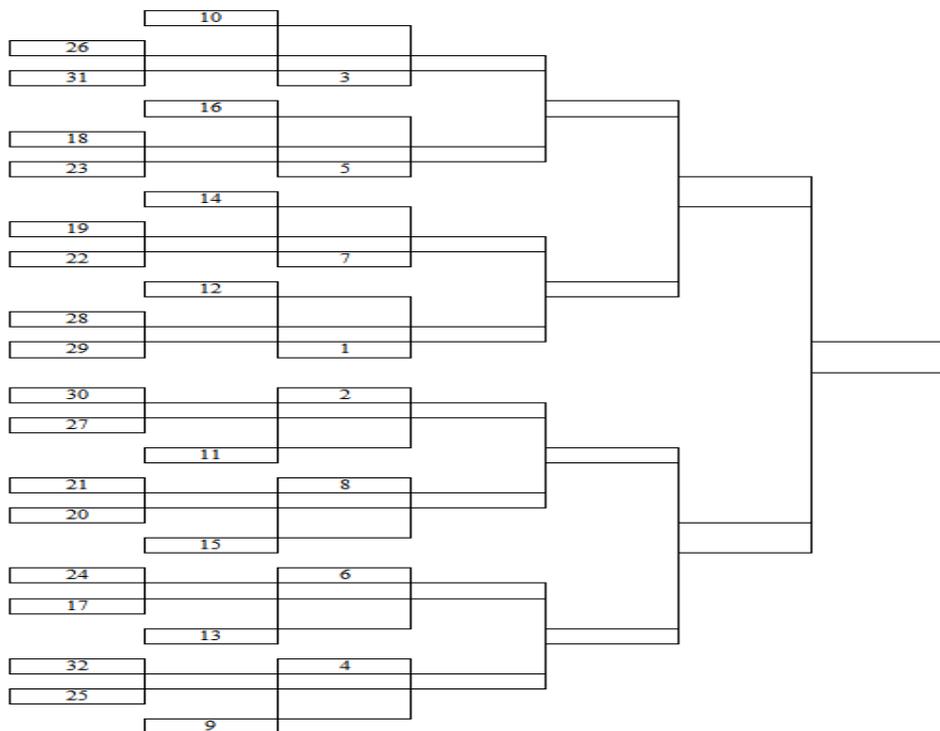
- 1^{er} passage noté ; choix du kata par chaque compétiteur dans une liste imposée ;
- Rangement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- Etablissement du tableau de compétition selon le modèle fédéral préconisé ;
- Etablissement d'un classement de tous les compétiteurs à l'issue de la compétition ;
- Déroulement de la compétition.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut-être repris dans les tours du tableau.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkaï à réaliser à aucun stade de la compétition.



SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
-----------------	-----------------	------------------	-----------------

POUSSINS 1^{er} TOUR			
Taikyoku Shodan	Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	Shi Ho Uke Ichi
POUSSINS TOURS SUIVANTS			
Taikyoku Shodan Taikyoku Nidan Taikyoku Sandan Heian Shodan Heian Nidan	Taikyoku Shodan Taikyoku Nidan Taikyoku Sandan Pinan Nidan Pinan Shodan	Juni No kata Shodan Juni No Kata Nidan Juni No Kata Sandan Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Shi Ho Uke (1, 2, 3) 2 Fukiyu Kata (1, 2)

PUPILLES 1^{er} TOUR			
3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Shi Ho Uke Fukiyu Kata (1, 2)
PUPILLES TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan Heian Yodan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan 2 Gekisai Dai (1, 2)	3 Shi Ho Uke 2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai

BENJAMINS 1^{er} TOUR			
Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	2 Fukiyu Kata (1, 2) 2 Gekisai Dai (1, 2)
BENJAMINS TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku 5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai	3 Taikyoku 5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai	3 Juni No kata 5 Pinan 2 Gekisai Dai (1, 2) Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Saifa Seiunchin Shisochin

MINIMES 1^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian	5 Pinan	5 Pinan	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Seiunchin
MINIMES TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Seisan Kushanku Jion	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Seisan Shin Sei Seiyunchin Jion	Gekisai Dai (1, 2) Saifa Seiunchin Shisoshin Sanseiru Seipai

CADETS-JUNIORS 1^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion Enpi	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Kushanku Jion Wanshu	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei Seiyunchin Jion Wanshu	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Saifa Seiunchin Shisochin Sanseiru Seipai
CADETS-JUNIORS TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
Katas Libres			

LE CHALLENGE DES JEUNES (BERGER)

GENERALITES

Le Challenge Berger est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFKDA.

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge Berger.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Inscriptions sur place.

- Les enfants sont regroupés par poule de 6, par niveaux de ceinture, par âge et par taille. Au sein d'une poule, tous les enfants se rencontreront.

- Chaque groupe de 6 se dirige vers une table où un secrétaire enregistre le nom et le club et attribue à l'enfant un numéro compris entre 1 et 6. Afin de ne pas perdre de temps, le contrôle de chaque enfant se fait à chaque table.

- L'organisateur du Challenge explique aux parents, aux enfants et aux arbitres le déroulement de la rencontre.

MISE EN ŒUVRE

L'arbitre central organise l'ensemble de l'animation. Il demande aux autres arbitres de se mettre en place, annonce le numéro des 2 enfants qui vont s'affronter, le début et la fin d'une rencontre et demande aux arbitres de rendre une décision.

Kata

- Les 2 enfants effectuent leur kata en même temps.
- Les enfants choisissent leur kata dans la liste des kata de base de leur école.
- Lorsque l'enfant a terminé son kata, il attend en yoi.
- L'arbitre central attend que l'ensemble des enfants ait achevé leurs katas pour demander la décision aux arbitres de poule.

Combat

- Les combats durent entre 1' et 1'30''.
- Un chronomètre central est mis en place pour les 16 poules.
- Les points sont donnés dans chaque poule sans arrêt du chronomètre.
- Lorsque la minute de combat est écoulée, l'arbitre central demande à chaque arbitre de poule de désigner le vainqueur de la rencontre.

CLASSEMENT ET REMISE DES MEDAILLES

- Le classement est effectué de la manière suivante : 1 victoire vaut 3 points, 1 match nul vaut 2 points, 1 défaite vaut 1 point, A abandon ou une disqualification valent 0 point.

- Dans chaque poule, les 3 enfants qui ont le plus de points sont 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}. Les suivants sont tous 4^{èmes}.

POULES DE 6 COMBATTANTS

EPREUVES KATA

NOMS	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Bien noter le nom et le prénom de l'enfant ainsi que le club. Inscrive les scores des katas dans les cases blanches : ex V pour victoire - D pour défaite - N pour nul.

EPREUVES COMBAT

NOMS	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Si le nombre de participants ne correspond pas à un multiple de 6, les groupes peuvent être constitués par poules de 3, 4 ou 5.

Exemples : 8 compétiteurs font 2 poules de 4 ;
9 compétiteurs font 1 poule de 4 et 1 poule de 5 ;
22 compétiteurs font 2 poules de 6 et 2 poules de 5...

Les résultats des matchs s'écrivent dans les cases blanches (1^{er} match : le 1 contre le 4, 2^{ème} match : le 2 contre le 5, 3^{ème} match : le 3 contre le 6, 4^{ème} match : le 1 contre le 2, etc.

Au terme de l'ensemble des rencontres, le tableau « Total des victoires » permet de faire un récapitulatif des victoires en combat, en kata et d'additionner les deux nombres.

TOTAL DES VICTOIRES

NOMS	Victoires Kata	Victoires Combat	TOTAL Victoires

Tapis n° Secrétaire Arbitre

AUTRES EXEMPLES DE TABLEAUX ET DE POULES

Formule par Poule

Poule de 4 compétiteurs

	A	B	C	D	Résultats
A					
B					
C					
D					

A-B
C-D
A-C

B-D
A-D
B-C

6 combats

Formule par Poule

Poule de 5 compétiteurs

	A	B	C	D	E	Résultats
A						
B						
C						
D						
E						

A-B A-C B-E
 B-C B-D A-E
 C-D C-E
 D-E A-D

10 combats

Formule par Poule

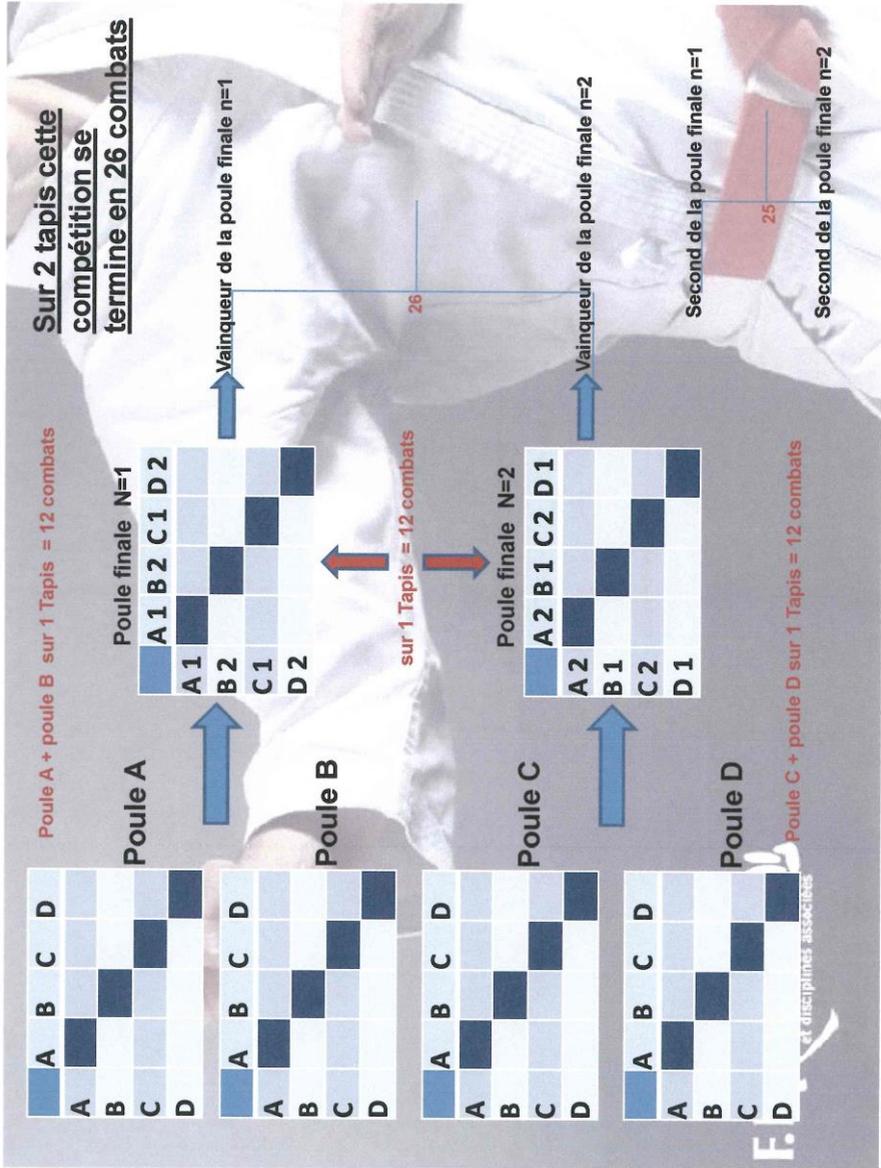
Poule de 6 compétiteurs

	A	B	C	D	E	F	Résultats
A							
B							
C							
D							
E							
F							

15 Combats

- A-B A-C B-E
- B-C B-D C-F
- C-D C-E A-E
- D-E D-F B-F
- E-F A-D A-F

F.F. KARATÉ
et disciplines associées





FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

39 rue Barbès - 92120 MONTROUGE

☎ 01 41 17 44 40

info@ffkarate.fr

ffkarate.fr

